



# BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

27/03/2020



République de Côte d'Ivoire



Union - Discipline - Travail

## CORONAVIRUS (COVID-19)

### Mesures de prévention



Se laver fréquemment les mains  
avec de l'eau et du savon ou  
utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le  
nez avec un mouchoir  
pour tousser ou éternuer.



Eviter tout contact avec une personne  
souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande  
et les oeufs.



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

 **143 ou 101**

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU **1366**

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

2

Fraternité Matin

**Nation**

Vendredi 27 mars 2020

Lutte contre le coronavirus

**Mabri Toikeusse félicite l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire pour son expertise**

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a procédé, ce 25 mars, à une visite des locaux de l'Institut Pasteur sis à Adiopodoumé, dans la commune de Yopougon.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a effectué une visite de travail le 25 mars à l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI) sis à Adiopodoumé, dans la commune de Yopougon. Albert Mabri Toikeusse est allé s'enquérir des conditions de travail de cet institut, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus. Pendant plus d'une heure, il a sillonné les différents services et laboratoires. Au terme de sa visite, il a appelé les populations à la sérénité, au civisme, à la vigilance et surtout au respect des mesures de prévention recommandées par le gouvernement. Il a surtout adressé ses félicitations et encouragements à l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire pour ses efforts dans « cette guerre » contre le Covid 19. « Nous sommes venus voir les conditions dans lesquelles travaille l'Institut Pasteur. Qui joue

un rôle important dans le plan de riposte à la pandémie du Coronavirus. C'est ici que le diagnostic se fait. Nous avons constaté que le Professeur Mireille Dosso, directrice de l'IPCI et toute son équipe, sont à la tâche. En plus des examens, nous avons constaté que des sessions de formation y sont organisées en vue de renforcer les capacités du réseau des techniciens qui peuvent contribuer, au prélèvement, sur l'ensemble du territoire national. Je voudrais féliciter la directrice de l'Institut Pasteur et l'encourager », a-t-il souligné. Au cours de sa visite, le ministre a invité les agents, le personnel technique et le personnel de recherche à prendre conscience de la menace à laquelle ils sont exposés tous les jours dans le cadre de leur travail. Mabri Toikeusse a aussi indiqué que seuls les tests réalisés à l'Institut Pasteur constituent la référence sur le plan statistique. « Les déclarations que le ministre de



Le ministre a fait le tour des services et laboratoires pour s'assurer du bon fonctionnement de l'Institut Pasteur.

la Santé fait se basent sur les résultats que l'Institut Pasteur lui communique. En Côte d'Ivoire, jusqu'à ce jour, il n'y a que l'Institut Pasteur qui est capable de faire le diagnostic. Tout le reste n'est pas à écouter », a-t-il soutenu. Pour sa part, Pr. Mireille Dosso, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, se veut

réassurante : « Depuis le 25 janvier, l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire est capable de faire le diagnostic du Covid 19. Nous avons reçu tous les protocoles et tous les réactifs qu'il faut utiliser. Et nous savons à quel endroit acheter ces réactifs ».

CASIMIR DJEZO

**Communiqué du procureur de la République  
Prison et amende pour toute violation  
des mesures de prévention du Covid-19**

Devant la pandémie de la maladie à Coronavirus (Covid-19) à laquelle le monde est confronté depuis quelques mois, le Président de la République a déclaré l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national, conformément à la loi n° 59-231 du 7 novembre 1959 sur l'état d'urgence. Des mesures additionnelles ont ainsi été prises pour renforcer le dispositif de prévention mis en place par le Conseil National de Sécurité le 16 mars 2020, pour faire face à la progression de la maladie dans notre pays.

l'article 179 du Code pénal, d'une peine d'emprisonnement de trois à cinq ans.

Au surplus, toute personne se rendant coupable d'une violation de ces mesures et qui aura été testée positive à la maladie à Coronavirus, sera poursuivie pour mise en danger d'autrui, fait passible d'une peine d'emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de 300 000 à 3 millions de francs CFA, conformément à l'article 393 du Code pénal.

Par ailleurs, le Procureur de la République constate avec regret la publication et la diffusion massives de fausses nouvelles, de nature à troubler l'ordre public, notamment via les sms, sur les réseaux sociaux et par voie de presse.

Au nombre de celles-ci, il convient de retenir notamment :

- 1- L'instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 5h00 du matin ;
- 2- La fermeture de tous les maquis, restaurants, bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle ;
- 3- Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie.

En conséquence, le Procureur de la République invite les populations au strict respect de ces mesures de prévention.

Il rappelle que leur violation est passible d'une peine d'emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de 20.000 à 2 millions de francs CFA, au regard des dispositions de l'article 8 de la loi n° 59-231 du 7 novembre 1959. En outre, une telle violation, également constitutive d'atteinte à l'ordre public, est punie, aux termes de

Aussi fait-il savoir que ces infractions à la loi pénale, qui ne sauraient rester impunies, tant en ce qui concerne les auteurs de ces fausses nouvelles que les personnes qui les reproduisent et les diffusent, sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de 500 000 à 5 millions de francs CFA, conformément à l'article 183 du Code pénal.

Enfin, en raison de la grave crise sanitaire liée à la pandémie de la maladie à Coronavirus, le Procureur de la République en appelle au sens de la responsabilité de chacun et tient à indiquer que son Parquet mettra tout en œuvre pour faire subir aux contrevenants aux mesures ci-dessus indiquées, la rigueur de la loi pénale.

FAIT à ABIDJAN, LE 25 MARS 2020  
LE PROCUREUR  
DE LA RÉPUBLIQUE

**Le ministre Touré Mamadou sur le terrain en avril**

À compter du jeudi 2 avril, débutera une vaste campagne nationale de sensibilisation contre la pandémie à coronavirus. 700 jeunes bénévoles seront recrutés et formés à l'effet de sensibiliser les populations sur l'ensemble du territoire à la conduite à tenir, notamment la mise en pratique des mesures barrières contre la pandémie. Ils seront répartis, en raison de 20 jeunes par région. Cette principale décision a été arrêtée par le ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'emploi des jeunes (Mpjej), Touré Mamadou, le 25 mars à son cabinet au Plateau. Ce, à l'issue d'une séance de travail avec le président du Conseil national de la jeunesse de Côte d'Ivoire et les présidents des 7 faitières de jeunesse. Le budget global pour cette



campagne, selon lui, est estimé à 92 millions de F Cfa. La campagne se tiendra en tenant compte du dispositif national déjà en place et en accord avec les autorités compétentes en matière de lutte contre la maladie à Coronavirus, a détaillé le ministre en charge de la Jeunesse.

« Nous avons pris cette décision en accord avec nos partenaires techniques et financiers notamment l'Unicef et l'Unfpa », a-t-il précisé. Pour le premier responsable de la jeunesse, il s'agit avant tout « de rappeler les mesures arrêtées par le gouver-

nement à la jeunesse et de la mettre en mission pour le respect strict de ces recommandations ». C'est aussi une manière d'impliquer son département dans ce combat national et international qui vise à freiner la propagation de cette pandémie.

Saluant cette initiative, Emmanuel Edima N'Guessan, président du Conseil national de la jeunesse de Côte d'Ivoire (Cnjdi), a promis l'implication de toute la jeunesse ivoirienne pour bouter hors de la Côte d'Ivoire cette maladie qui endeuille de nombreuses familles.

Selon les dernières statistiques dans le pays, plus de 70 cas de malades dépistés positifs sont enregistrés en Côte d'Ivoire parmi lesquels trois cas sont guéris et zéro décès.

ISABELLE SOMIAN

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1386

Vendredi 27 mars 2020

**Fraternité-Matin Nation**

3

• **Le ministre Kobenan Kouassi Adjoumani s'interroge : " Qui veut saboter les efforts du gouvernement ? "**

En dépit d'une actualité fort stressante qui ne cesse de nous ressasser les ravages de la pandémie du Coronavirus dans le monde et en particulier dans les pays les plus développés, ceux qu'on appelle communément les Grandes puissances, nous sommes surpris de constater qu'en Côte d'Ivoire, il existe encore des citoyens qui n'ont rien compris de l'urgence de la situation. Celle-ci devrait normalement appeler à une mobilisation sans faille, à une mutualisation de toutes les forces et intelligences de la Nation en vue d'organiser la riposte la plus appropriée contre cette terrible maladie.



Le décret instaurant l'état d'urgence qui vient couronner une série de mesures drastiques que le Président de la République a prises en toute responsabilité dans le cadre des obligations de sa charge, aurait dû en réalité interpeller nos consciences sur le caractère exceptionnel des moments que nous traversons. Il n'est donc pas acceptable que des individus ou associations continuent de fonctionner, de raisonner et de se comporter comme si de rien n'était. Comme si nous vivions en temps normal. Oui chers concitoyens, nous sommes dans une zone de turbulence. Et comme le disait le Président de la République, dans son discours mémorable du

23 mars, notre survie dépend de notre discipline collective. Le refus de certains de nos concitoyens de se plier aux mesures barrières a fait exploser les chiffres de contagion. Le nombre de nouveaux cas contaminés pour la seule journée du 24 mars 2020 représente quasiment le double des cas enregistrés jusque-là. Plus incompréhensible encore est le comportement de certains acteurs politiques et certains médias qui essaient par tous les moyens de saboter les efforts du Gouvernement et du Président de la République dans cette lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus. Comme s'ils avaient décidé volontairement de se sous-

traire à l'appel solennel du Chef de l'Etat à la mobilisation générale de toutes les forces vives de la Nation pour faire barrage au virus mortel, des hommes politiques et leurs médias affidés travaillent inlassablement à remettre en cause, à biaiser les initiatives des pouvoirs publics, à clouer au pilori tel ministre, à vouloir le brûler vif pour le moindre écart, la plus petite faute, à dénoncer les décisions du Président de la République, à jeter l'opprobre sur le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly. Car, même si pour des raisons que tout le monde peut comprendre, celui-ci décide de s'autoconfiner, cela devient un problème pour les esprits malveillants qui, sans

preuve, veulent y voir une opération de communication. Et pourtant, l'acte du Premier Ministre est responsable et démontre toute la transparence avec laquelle nos autorités gèrent cette crise. Sous d'autres cieux, en Allemagne, la Chancelière Angela Merkel s'est autoconfinée et cela n'a ému personne. Pour quoi c'est en Côte d'Ivoire que cela pose problème ? Au lieu de formuler des prières pour que Dieu Tout-Puissant le préserve, on préfère libérer des commentaires qui transpirent la haine et le mépris. Quelle société sommes-nous en train de devenir ? Il y a comme des forces occultes, tapies dans l'ombre, mais que l'on distingue clairement, qui prient pour que le Gouvernement échoue dans cette guerre contre le coronavirus. Mais d'ailleurs, que gagnent-ils si le Gouvernement échoue ? Car, et je touche du bois, si le Gouvernement venait à échouer et que le virus se répandait partout, ce serait l'anéantissement total, l'hécatombe. Le pays s'en trouverait décapité. Est-ce ce scénario du pire que caressent certains de nos concitoyens ? Veulent-ils accéder au pouvoir même si c'est pour gouverner un cimetière ? On a coutume de dire que gouverner, c'est prévoir. Mais qui pouvait prévoir ce que nous vivons actuellement ? Ses conséquences sur notre

économie, notre société, notre vivre humain, notre force de production. Peut-on raisonnablement reprocher au Gouvernement de n'avoir pas été suffisamment alerte et prévoyant ? Faut-il rappeler à nos concitoyens que partout où le virus a fait des ravages, on a entendu ce genre de critiques ? Mais les gens ont fini par comprendre que le Covid-19 n'est pas un virus comme les autres. Il est plus contagieux qu'Ebola. Il voyage avec une rapidité comparable à l'éclair. Il se dissimule partout, se niche partout et attend patiemment au moindre contact pour vous atteindre. La Chine, les Etats-Unis, l'Italie, la France, l'Espagne, l'Allemagne figurent dans le peloton de tête des pays les plus développés de la planète. Ils ont les meilleurs médecins, des systèmes de santé à la pointe du modernisme et de la technologie et les meilleurs instituts de recherche. Et pourtant, tout le monde observe comment ils balbutient, tremblent et peinent à trouver la bonne approche pour faire inverser la courbe de contamination et de décès dus au coronavirus. Quand le Président de la République, SEM Alassane Ouattara, prend un décret pour gérer plus efficacement la situation, il y a de petits « sorciers » qui se livrent à des incantations bizarres dont l'objet consiste à jeter le dis-

crédit sur les plus hautes autorités de l'Etat, suspectant le Chef de l'Etat de vouloir en profiter pour faire autre chose. La crise sanitaire qui nous frappe est certes grave mais elle ne doit pas arrêter la vie. Elle ne doit pas non plus paralyser le fonctionnement de l'Etat qui doit poursuivre sa mission en s'accommodant bien entendu de toutes les mesures édictées pour faire barrage à la propagation du virus. Chers Ivoiriens, chères Ivoiriennes, l'heure est grave et même très grave. La politique que nous faisons a pour but d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens. Il se trouve que la crise sanitaire liée au Covid-19 met en danger notre vie à tous. Personne n'est immunisé contre cette maladie virale. Donnons-nous la main, mettons en congé nos divergences politiques pour un moment. Rhdp, Fpi, Pdc, Société civile, mobilisons-nous, enfilons notre maillot orange blanc et vert pour faire barrage à la propagation du Covid-19. Dans l'union et la discipline, nous vaincrons. La victoire contre ce virus n'est pas un vœu pieu, il dépend avant tout du comportement de tout un chacun. C'est cette idée que le Président de la République a voulu traduire en faisant focus sur l'exigence de la discipline dans la lutte contre le coronavirus ■

• **L'Inspection générale d'Etat sensibilise son personnel**

Tout le monde doit s'engager à faire appliquer les mesures prises par le Président de la République, Alassane Ouattara, et le Conseil national de sécurité. Car, il est urgent pour nous de préserver notre propre vie, celle des Ivoiriens et de tous les habitants de ce pays. C'est le sens de l'invitation que nous avons adressée au Pr. Mireille Dosso, professeur de microbiologie, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire en vue de venir nous expliquer et surtout nous sensibiliser pour éviter cette pandémie qui a créée aujourd'hui la psychose partout dans le monde... », a dit en substance l'inspecteur général d'Etat, Théophile Ahoua N'Doli, au cours de la séance de sensibilisation qu'il a initiée, mardi, à l'IGE. Pour la circonstance, l'Ins-

pecteur général d'Etat était entouré de quelques-uns de ses principaux collaborateurs pour écouter les conseils du Pr. Mireille Dosso. Pendant environ une heure, la directrice de l'Institut Pasteur les a instruits sur le mode de transmission du Covid-19. Notamment l'agent infectieux, l'hôte sensible et l'environnement adéquat. Ainsi, elle a mis en relief les contacts (mains), les gouttelettes (postillons pendant plusieurs heures), espace clos, surface inerte (le virus survit pendant quelques heures), nourriture (manipulation des animaux infectés, viande de brousse...). La directrice de l'Institut Pasteur a ajouté aussi les facteurs qui favorisent la propagation et l'impact du virus. A savoir les conditions environnementales (air pollué, surpeuplement, humidité, hygiène, tempé-



Ahoua N'Doli a sollicité les spécialistes de l'Institut Pasteur pour sensibiliser ses collaborateurs.

rature...), soins médicaux, facteurs liés à l'hôte (âge, tabac, facteurs immunitaires et nutritionnels, pathologies associées...). Au terme de son exposé, la professeure de microbiologie a exhorté le personnel de l'Inspection générale

d'Etat à respecter scrupuleusement les mesures prises par les autorités compétentes du pays. Elle a recommandé à chacun et à l'ensemble des Ivoiriens de se laver plusieurs fois les mains, d'éviter les rassemblements de plusieurs

personnes, d'observer la distance d'un mètre entre les individus... Pour elle, tout doit être mis en œuvre pour réduire la transmission du virus. Théophile Ahoua N'Doli, s'est félicité de cette séance qui devrait permettre de sensibi-

liser davantage le personnel et renforcer les mesures d'hygiène au sein de l'institution. Il a invité également chacun de ses collaborateurs à prendre conscience du danger que représente le Covid-19 pour chacun et pour sa famille et au-delà, l'ensemble des Ivoiriens. Il a profité de cette occasion pour distribuer du matériel de protection au personnel : un kit composé de masques, gants, gels hydro-alcooliques, savon liquide, matériels de lavage des mains. Rappelons que depuis la semaine dernière, l'Inspecteur général d'Etat avait instruit ses services à l'effet d'installer aux quatre entrées principales de l'institution, des points de lavage systématique des mains et de la mise à disposition des gels hydro-alcooliques ■

SERCOM



**CORONAVIRUS (COVID-19)**

**Mesures de prévention**



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

**143 ou 101**

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les œufs.

4

Fraternité Matin **Nation**

Vendredi 27 mars 2020

## • Mariatou Koné reçoit les premiers dons de produits hygiéniques des bonnes volontés

Aussitôt l'appel lancé que les bonnes volontés se manifestent. Ainsi, la société Unilever-Côte d'Ivoire, réagissant à l'invitation de la ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné, à l'endroit des artistes, des entreprises, de la société civile et même des personnes privées à se mobiliser pour contribuer à la lutte contre le coronavirus, lui a remis 1000 cartons de savon d'une valeur de 10 millions F Cfa. La réception de ces produits qui a eu lieu, mercredi dans les locaux du Programme national de cohésion sociale (Pncs) à la Riviera III, s'inscrit dans le cadre de la chaîne de solidarité initiée par la ministre Mariatou Koné en vue de stopper la propagation rapide de cette pandémie en terre ivoirienne. Manon Karamoko, la Présidente directrice générale d'Unilever-Côte d'Ivoire, a déclaré que ce geste de sa structure vise à soutenir l'État de Côte d'Ivoire à faire face à ce virus mortel qui se propage



La ministre Mariatou Koné réceptionnant, de façon symbolique, un carton de savon offert par la présidente directrice générale d'Unilever-Côte d'Ivoire, Manon Karamoko. (PHOTO : D.R)

rapidement dans le pays. Elle a invité les populations à respecter les mesures et consignes du Conseil national

de sécurité (Cns) pour éviter de se faire contaminer. La ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de

la Lutte contre la pauvreté a salué la réaction rapide d'Unilever-Côte d'Ivoire. Pour elle, l'action du jour po-

sée par cette grande entreprise est plus que salutaire en ce sens qu'elle sauvera des vies.

La représentante du gouvernement a de nouveau invité l'ensemble des partenaires à l'action en vue de signer "l'arrêt de mort" du coronavirus en Côte d'Ivoire. Faisant également parler son cœur le même mercredi, l'Union nationale des blogueurs de Côte d'Ivoire et la structure Chic Africa Beauty ont aussi offert des seaux, du savon liquide, des gels désinfectants au ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté. Ce don a été réceptionné par Kam Oleh, l'un des collaborateurs de la ministre Mariatou Koné.

Celle-ci a précisé que tous

les dons reçus seront redistribués en priorité aux couches sociales vulnérables qui peinent à s'offrir les produits hygiéniques. Elle n'a pas manqué d'invoquer les populations à la discipline et au respect des mesures de sécurité prises par le Conseil national de sécurité. « Le coronavirus est une maladie réelle. Il n'existe pour l'heure aucun remède. Mais on peut éviter de l'attraper en respectant les mesures de prévention et de sécurité. Ces mesures sont, entre autres, se laver les mains régulièrement au savon, tousser ou éternuer dans le creux du coude, se tenir à une distance d'un mètre et éviter les regroupements » a-t-elle insisté.

KANATÉ MAMADOU

## • La Chambre de commerce libanaise offre du matériel d'hygiène à l'armée



Un important matériel d'hygiène a été offert à la direction de la Santé des armées par la Ccilci.

La Chambre de commerce et d'industrie libanaise de Côte d'Ivoire (Ccilci) a fait don le 24 mars, à Adjamé, de matériel désinfectant et de prévention à la direction de la santé des armées. Ce don qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le coronavirus comprend des combinaisons de protection, des gants nitriles, des housses de protection, des thermomètres à infrarouge, des gels hydro-alcooliques, de l'eau de Javel et du savon liquide. Selon Dr Joseph Khoury, pré-

sident de la Ccilci, ce geste vise à exprimer leur solidarité aux autorités gouvernementales dans le contrôle de l'épidémie du Covid-19. « C'est un devoir citoyen pour qu'ensemble nous puissions traverser cette crise sanitaire », a-t-il insisté.

Le médecin général de Brigade Yao Dowlo, a salué cette initiative qui servira à renforcer les capacités de l'hôpital militaire d'Abidjan, dans la lutte contre cette pandémie.

ÉMELINE P AMANGOUA

HERVÉ ADOU

## • La mairie d'Abobo met plus de 5 mille kits à la disposition des couches sociales



Quattara Brahimha (à gauche) a remis symboliquement un lot de matériel au représentant des bénéficiaires.

Le Conseil municipal d'Abobo, dirigé par le ministre d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, vient d'équiper les communautés de la commune de matériels de lutte contre le Coronavirus. Le 26

mars, ces structures dont les représentants des chefferies traditionnelles des neuf villages de la commune, ceux des trente-deux communautés locales, les représentants des cinquante responsables religieux chrétiens et musul-

mans, des ferrailleurs, des transporteurs et celui de la Chambre des métiers ont reçu, sur l'esplanade de la mairie de ladite commune, 5400 kits de protection. Composés d'eau de javel, de savons liquides, de gels hydro alcoolique, de dispositifs de lavage des mains, de cache-nez, etc. Ce geste consiste, dans l'élan de solidarité lancé par le Conseil national de sécurité avec à sa tête le Chef de l'État, à accompagner les populations dans la lutte, selon Quattara Brahimha, 4e adjoint au maire, représentant le maire Hamed Bokayoko. Selon lui, le premier magistrat, soucieux de la vie des populations de sa commune, a décidé d'équiper chaque communauté pour une hygiène de proximité. « Le maire de la commune voudrait, face à la voracité de la pandémie, remettre à toutes les com-

munités de la commune un total de 5400 kits afin que chacun assure sa protection en plus du respect des mesures générales arrêtées par le Président de la République », conseille le 4e adjoint au maire. C'est pourquoi, il invite les bénéficiaires à faire une répartition efficiente des objets afin de permettre aux populations, quel que soit leur emplacement, de trouver de quoi se laver les mains avant et après toutes actions. Heureux de recevoir l'appui du conseil municipal, Bishop Lougah, président des consortiums des confessions religieuses chrétiennes d'Abobo et Diallo Aboubacar, président de l'Association des ferrailleurs de Côte d'Ivoire ont traduit leur gratitude au ministre d'État, ministre de la commune et promis d'en faire bon usage.

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Vendredi 27 mars 2020

Fraternité-Matin **N**ation

7

• Restos, maquis, bars... Tout est fermé !



L'espace gastronomique de la cité administrative au Plateau est fermé depuis la mise en application des mesures du Chef de l'État. (PHOTO PORO DAGNOGO)

Cité administrative. Abidjan-Plateau. Espace restaurant. Ce 25 mars, il est 12h45. C'est le calme plat. Tous les box sont clos. Quelques personnes sont là, mais pas pour prendre le déjeuner. Elles profitent juste de la fraîcheur des lieux à l'heure de la pause. Il n'y a pas une seule vendeuse en vue. Il faut aller à l'arrière-boutique pour en trouver. Celles qui sont présentes disent être venues juste pour mettre de l'ordre dans leurs affaires. D'autres attendent des charrettes pour transporter le reste des provisions (bananes, ignames) à la maison. A 100 mètres de là, c'est l'espace Ccia, l'un des plus grands points de vente de nourriture dans la commune du Plateau. Aujourd'hui, il n'y a pas la chaleur habituelle des jours ouvrés. Il n'y a que les papeteries et les vendeurs de textile qui sont présents. La fumée humide chaque jour à l'approche des lieux a disparu dans l'air. Normal. Il n'y a pas la moindre présence de vendeuses d'aliments. Même celles qui proposent les bananes braisées et les sandwichs ne sont pas là. Comme il fallait s'y attendre, les commerçantes des lieux ne sont pas cortèges. Elles sont même déprimées. Beugré Mariette, la trentaine, en fait partie. Elle dit profiter de « l'arrêt forcé » de son activité pour nettoyer son espace. Elle est très amère. « Comme vous nous avez interdit de faire à manger, on

est là pour ranger nos casseroles et assiettes », dit-elle sans s'arrêter de marcher. La situation est la même dans les grands restaurants. Au Plateau, la Croisette (restaurant français), Happy Hours, et autres grandes enseignes sont closes. Les parkings, d'habitude occupés, sont libres.

**Incident devant un magasin**

Toujours dans la commune du Plateau, sur le boulevard de la République, la file devant la pâtisserie du supermarché Cash Center est particulièrement longue ce 25 mars. Malgré leur impatience, les clients font l'effort de ne pas être roches les uns des autres... se frôler. Et pourtant, un incident éclate entre un homme et une dame. L'homme, très fâché, se plaint de ce que la dame s'est exprimée de manière trop proche dans son dos... dans ce contexte de coronavirus. Il a fallu l'intervention des autres personnes dans le rang pour calmer les deux personnes.

**Boom des plats à emporter**

À l'intérieur du magasin, la vente de plats à emporter rencontre un franc succès. D'habitude les plats sont exposés, mais la demande est si forte ce jour qu'il faut commander et attendre. Au menu du jour, il y a les frites de pomme de terre et de l'Alloco. Prix du plat : 1500 francs CFA. Juste à côté du supermarché, dans le dos du siège de la

Société général de banque, il y a un espace restaurant. Silence total. Pas tout à fait. Si les vendeuses de plats de riz, foutou, igname, Alloco et autres repas africains sont absentes, le vendeur de garba (attiéke au thon frit) est bien là. Il a pris son courage à deux mains pour vendre des plats à emporter, pas à consommer sur place. L'homme est débordé par la clientèle. A la vue du photographe de Fraternité Matin, un homme, dans le rang, lève la voix : « Pas de photos ! Nous sommes des fonctionnaires, nous ne savons pas où manger », crie-t-il. Remarque importante. Il semble que la décision de fermeture des restaurants et maquis a créé une véritable embellie au niveau des plats à emporter dans les supermarchés. Cela est très visible dans les magasins Carrefour qui en sont les spécialistes et précurseurs en Côte d'Ivoire. Au Mall Playce Marcoory, les responsables du supermarché se frottent les mains. Le pavillon Traiteur est continuellement bondé. Il est 13h et demie. La file d'attente est interminable. Le menu est très varié. Tchep, riz à la sauce légumes, couscous au poulet, etc. Prix moyen : 3000 francs. Le pavillon viennoiserie est aussi pris d'assaut. En fait, il est débarrassé depuis la veille de la concurrence de l'espace restauration rapide situé à l'entrée du mall. Là-bas, toutes les enseignes sont closes. Burger King, Chicken Dabali, L'Oriental, Pizza au

feu de bois, Brioche dorée... tout est fermé. Les grilles sont rabattues. L'espace d'accueil est désert. Les comptoirs externes sont vides. Les tables et les chaises ont été entassées. Il n'y a aucun membre du personnel pour quelques échanges.

**Yopougon a perdu son âme**

La commune de Yopougon, l'épicentre, du moins la capitale des bars et maquis, est entrée quasiment en hibernation depuis que la fermeture des bars, restaurants et maquis a été annoncée. Les lieux emblématiques que sont la rue Princesse, la rue des Princes, Maroc-Mosquée, rue Niangon-Texaco... c'est le calme plat. Mardi, lendemain de l'annonce des décisions du Chef de l'État, aucun bar ni maquis n'a ouvert. Même à l'espace Ciné cool, à la rue Princesse, les vendeurs de poulet kédjéno et de poisson braisé ont rabattu leurs étals. L'endroit est « mort ». Yopougon a perdu son âme. D'autres diront « Yop n'est plus Yop ». Il y a tout de même de petits malins, « les « gamenfous » qui résistent. Il s'agit essentiellement des mini bistros de vente de la légendaire liqueur locale « koutokou » ou « gbété », il y en a du côté de Yopougon Ananeraie. Et c'est tout. ■

ALAKAGNI HALA

• Flambée des tarifs du transport à Daoukro

Quitter Abidjan pour se rendre à Daoukro était un parcours du combattant hier, selon des voyageurs que nous avons rencontrés à leur arrivée dans la capitale de l'Ifou. Et ce, au dernier jour, avant l'application de l'interdiction de circuler entre Abidjan et l'intérieur du pays, qui pointe à l'horizon. Si des véhicules dont les chauffeurs ne sont pas des ressortissants de Daoukro, viennent avec les passagers, vous conviendrez avec moi, qu'après le couvre-feu, ils ne pourront plus retourner à Abidjan. Dans ce cas, n'ayant pas de parents ici, où et comment vont-ils vivre ? C'est pourquoi, ce sont exclusivement des véhicules dont les chauffeurs sont de Daoukro, qui effectuent cette liaison aujourd'hui. Eux, pourront aisément être confinés auprès de leurs parents à leur arrivée ». Komian Coulibaly a précisé que pour le départ de Daoukro vers Abidjan, le tarif de 3 000 F Cfa n'a pas varié. Et qu'aucun départ n'est prévu dans l'après-midi, afin de permettre à ceux qui partent de pouvoir revenir avant le couvre-feu. Selon lui, le chauffeur qui prendra un départ dans l'après-midi, est sûr qu'il a de la famille à Abidjan, auprès de qui, il vivra jusqu'à la levée de cette restriction. ■

EDGAR YÉBOUÉ

• De Man et Danané, des voyageurs affluent vers Abidjan

Depuis l'annonce de l'isolement du district d'Abidjan, qui devrait prendre effet le 26 mars à minuit, il y a une affluence particulière dans les gares de Man. C'est que des personnes, dont les familles sont établies à Abidjan ou qui y ont des intérêts, ont été surprises par cette décision prise par le Chef de l'État dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus. Camara Adama, enseignant de son état, a quitté Danané pour Abidjan, à bord d'un car de transport, afin de rejoindre sa famille. Face à la gravité de la situation et surtout en congés, compte tenu de la fermeture des écoles, il

ne se pardonnerait pas si quelque chose arrivait aux siens pendant qu'il est si loin, surtout s'il se trouvait dans l'impossibilité de leur venir aide. Dame Koné Aminata, elle, fait des affaires et en ce moment et beaucoup de clients lui doivent de l'argent à Abidjan. Elle soutient avoir fait des sorties d'argent pour faire des achats et craint de tout perdre au cas où l'isolement de la ville d'Abidjan durerait longtemps. Elle espère récupérer et sécuriser ses marchandises ou, si cela était possible, parvenir à suspendre l'opération. D'autres voyageurs, à l'instar de Guéi Sylvain, sont des résidents d'Abidjan qui ont pris des permissions pour se rendre

à l'intérieur du pays pour des courses personnelles. Avec l'isolement du district d'Abidjan, il pourrait avoir des problèmes au niveau de l'entreprise qui l'emploie. Sa permission va expirer et il ne pourra pas reprendre le travail; ce qui pourrait lui être préjudiciable. Au-delà de ces cas, nombreuses sont les populations qui préfèrent rester à Man ou aller dans leurs villages, loin en tout cas du district d'Abidjan. Comme Touré Aboubacar, tous saluent la décision de l'isolement de la capitale économique, qui devrait contribuer à briser la chaîne de propagation de la maladie. ■

SAINT-TRA BI



**CORONAVIRUS (COVID-19)**

**Mesures de prévention**



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

**143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1386



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



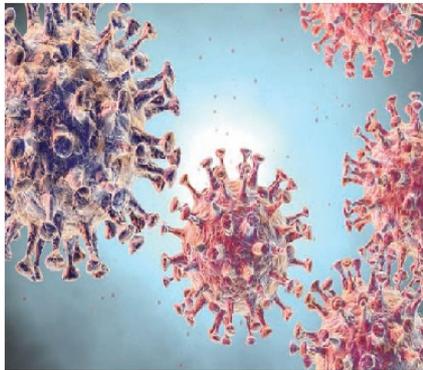
Bien cuire la viande et les oeufs.



8 **Fraternité-Matin Nation** Vendredi 27 mars 2020

## • 175 pays touchés, 488 000 contaminés et plus de 22 000 morts dans le monde

**D**écembre 2019. Wuhan, ville chinoise jusque-là peu connue. Un nouveau virus fait son apparition. Personne n'y prête véritablement attention jusqu'à ce que la Chine tire la sonnette d'alarme et déploie les grands moyens. La ville est isolée. Les Européens vivant en Chine et des Chinois la désertent cependant à temps. Destination, l'Europe. Dans leurs bagages, le virus... Certains parmi eux, un grand nombre, étaient déjà infectés. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé utilise le grave terme de pandémie pour qualifier la



propagation rapide dans le monde du Covid 19. L'Oms, dans la foulée, demande des mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus. Les libertés individuelles et collectives vont être particulièrement visées : suppression des contacts physiques, bises et serremments de main, fin des attroupements et des grandes manifestations ainsi que des déplacements et voyages non indispensables. Les experts de l'Oms exigent aussi la promotion du lavage des mains, la mise en application de quarantaine, etc. Le coronavirus devient le nouveau maître du monde.

Le principal sujet des actualités. Même si son taux de létalité est plus bas que lors des précédentes épidémies à coronavirus, (estimation maximum d'environ 1-2% de morts sur les cas dépistés), le covid-19 devient la terreur du monde. À partir du 25 février, le nombre de nouveaux cas déclarés quotidiennement hors de Chine est plus élevé que dans ce pays. À ce jour, 175 pays sont touchés. On notait hier, 26 mars, que 488 000 cas cumulés sont confirmés dans le monde, dont environ 118 000 personnes guéries et 22 100 morts. Foyer originel de la pandémie,

la Chine - sans compter les territoires de Hong Kong et Macao - dénombre 81.736 cas, un nombre à présent en très faible augmentation de jour en jour. Les autres pays les plus touchés sont l'Italie (74.386 cas), les États-Unis (69.197 cas), l'Espagne (49.515 cas), l'Allemagne (37.323 cas), l'Iran (27.017 cas) et la France (25.604 cas). À ce jour, aucun remède, aucun vaccin. Mais les recherches continuent.

BLEYSON MATHIEU

## • À travers le monde

### Côte d'Ivoire 96 cas et 0 mort

La Côte d'Ivoire a enregistré 16 nouveaux cas portant le nombre de cas à 96. À ce jour aucun décès n'a été enregistré. Abidjan est la ville la plus touchée avec 97% de cas. Ce qui justifie l'interdiction de voyage entre le grand Abidjan (Abidjan ville, Bassam, Bingerville, Songon et Anyama) et l'intérieur du pays. Interdiction dont la mise en application aura plutôt lieu lundi et non ce vendredi, comme initialement annoncée.

**Italie**  
74.386 cas  
et 7503 morts

Selon le dernier bilan de la protection civile, le nombre de cas confirmés et de morts est en baisse en Italie. Ce mercredi, le pays recense 3491 nouveaux malades et 683 décès. Depuis le début de l'épidémie de coronavirus, l'Italie a enregistré 74.386 cas. Ce mercredi 25 mars, le pays dénombre 683 morts au cours des dernières 24h, soit 60 de moins que la veille (743), selon les chiffres communiqués par la protection

civile, ce mercredi. Le pays recense par ailleurs 3491 cas positifs de plus que la veille, hier, un chiffre également en baisse puisque mardi, 3612 malades supplémentaires avaient été déclarés. La courbe tend à s'affaiblir depuis le 21 mars, et 1086 personnes sont à ce jour guéries. Mais le bilan reste lourd avec un total de 7503 décès en Italie depuis le début de l'épidémie.

**Espagne**  
Le seuil de 4 000 décès franchi  
Le bilan de l'épidémie due au coronavirus Covid-19 continue de s'alourdir en Espagne. Le pays a enregistré 655 décès supplémentaires en 24 heures, ce qui porte le total à 4 088. Comme l'Italie, l'Espagne a dépassé la Chine en nombre de victimes.

**France**  
40 000 nouveaux positifs,  
Les décès augmentent

Si l'épidémie de coronavirus est quasi-éteinte en Chine, elle flambe dans le reste du monde avec près de 500 000 personnes contaminées et plus de 22 000 morts. En France, plus de 40 000 nouveaux cas de Covid-19 ont consulté leur médecin généraliste la semaine dernière. La pandémie de Covid-19

a infecté plus de 487 000 personnes dans le monde et fait plus de 22 000 morts. « Quasi éteinte en Chine » là où elle a démarré en décembre dernier, annonçait Jérôme Salomon, directeur général de la Santé, le 24 mars, elle flambe en Europe. L'Italie, deuxième pays du monde le plus touché, totalise près de 70 000 cas et 7 500 décès. En France, l'épidémie s'aggrave rapidement alors que le pic n'est attendu qu'au tour du 5 avril selon plusieurs spécialistes. La semaine dernière, 41 836 nouveaux cas de Covid-19 ont consulté un médecin généraliste annonce Santé Publique France dans un point épidémiologique du 25 mars, alors que le directeur général de la Santé rapporte 22 300 personnes testées positives au virus depuis le début de l'épidémie. 1 331 sont mortes à l'hôpital. Santé publique France note de plus une forte augmentation du nombre de cas graves admis en réanimation et de décès et une augmentation des décès toutes causes chez les plus de 65 ans dans les départements du Haut-Rhin, Oise, Vosges et Alpes-de-Haute-Provence. 11 539 sont hospitalisées (2 827 cas graves sont en réanimation dont un tiers ont moins de 60 ans) et 3 900 sont sorties guéries de l'hôpital. Le confinement est strict et chaque sortie de do-

micile nécessite une attestation de déplacement.

### Mali et Libye Les premiers cas

Le Covid-19 a officiellement atteint le Mali et la Libye, deux pays où la guerre aiguë suscitée par les limites des systèmes sanitaires africains face à l'émergence progressive de la maladie. Tandis que le géant sud-africain se prépare à entrer en confinement dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 mars à la suite de l'Algérie ou encore du Rwanda, que d'autres comme la République démocratique du Congo et le Sénégal sont passés sous le régime de l'état d'urgence, le Mali et

la Libye faisaient, avec zéro patient déclaré, figure d'exceptions ainsi que quelques autres de plus en plus rares.

### Burkina Faso 146 cas confirmés

32 nouveaux cas d'infection au coronavirus sont confirmés au Burkina à la date du 24 mars 2020, portant à 146 le nombre de cas confirmés dans le pays depuis le 09 mars 2020, a indiqué mercredi le gouvernement dans un communiqué. Selon le gouvernement, sur les 32 nouveaux cas, on enregistre 31 à Ouagadougou, la capitale et 1 à Dédougou dans la région de la boucle du Mouhoun. Toujours à la date du 24 mars 2020, il y a eu 3 gué-

sons, portant à 10 le nombre de guérisons liés au coronavirus au Burkina, précise le communiqué qui appelle les populations au respect strict des mesures barrières.

### États-Unis Plus de 1 000 morts

Bien que les chiffres officiels fassent pour l'instant état de 900 décès et 64 180 cas de contamination aux États-Unis, l'université Johns Hopkins estime que le bilan est bien plus terrible. Le nombre de morts causé par le nouveau coronavirus a bondi à 1 031 aux États-Unis mercredi, et le pays compte 68 572 cas confirmés, selon un décompte de l'université Johns Hopkins, près de Baltimore (Maryland).

### • Les 15 pays africains les plus touchés au 24 mars

1- Afrique du Sud : 404 cas, 2 guéris	cas, 4 décès, 7 guéris	décès, 2 guéris
2- Egypte : 366 cas, 19 décès, 42 guéris	6- Tunisie : 89 cas, 4 décès,	10- Ghana : 52 cas, 2 décès,
3- Algérie : 234 cas, 17 décès, 65 guéris	7- Sénégal : 96 cas, 8 guéris	11- RDC : 45 cas, 3 décès, 1 guéri
4- Maroc : 134 cas, 4 décès, 3 guéris	8- Côte d'Ivoire : 73 cas, 3 guéris	12- Nigeria : 40 cas, 1 décès, 2 guéris
5- Burkina Faso : 114	9- Cameroun : 56 cas, 1	13- Maurice : 36 cas, 2 décès

## Crédit Suisse

# La Banque helvétique a versé 6,6 milliards de F Cfa à Tidjane Thiam au titre de l'année 2019

Arrivé à la tête de la banque en juillet 2015, Tidjane Thiam a été contraint à la démission en février, après avoir assaini les comptes de l'institution financière.

C'est officiel, le surdoué des finances, le Franco-ivoirien Tidjane Thiam, a perçu de son ex-employeur, le Crédit Suisse, la somme

de 10,7 millions de francs suisse (6 692 005 641 de F cfa) de rémunération au titre de l'exercice 2019, en baisse de 15% par rapport à l'année précédente.

Selon la presse helvétique, le comité en charge du dossier explique cette diminution par l'accomplissement manqué d'objectifs financiers et la moindre valeur de l'indemni-

sation en actions, un score de 50% dans «l'évaluation non financière» - contre 100% en 2018 - «à la lumière des événements de surveillance». Le repli de sa rémunération,



Tidjane Thiam, ex-patron de Crédit Suisse.

**CCI-CÔTE D'IVOIRE**  
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE DE CÔTE D'IVOIRE

### COMMUNIQUE DE PRESSE De la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire Relatif à la pandémie de la maladie à CORONAVIRUS COVID-19

La Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays du monde, vit des moments difficiles face à la maladie à coronavirus qui ne cesse de progresser au sein des populations.

Au vu de l'évolution de cette pandémie et pour y faire face, le Président de la République a pris plusieurs mesures pour contenir la progression de la maladie et en limiter l'impact sur la santé des populations et les activités économiques.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire se félicite de ces mesures salutaires et de la gestion rigoureuse de la crise par les autorités.

La situation exceptionnelle que connaît notre pays affecte de manière significative nos entreprises dont les activités se sont contractées de façon brutale dans pratiquement tous les secteurs d'activités.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire exprime son soutien et sa solidarité à tous les opérateurs économiques présents sur l'ensemble du territoire national. Elle prie l'ensemble de ses ressortissants de se conformer aux mesures prises par le Gouvernement.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire informe l'ensemble du Secteur Privé qu'elle travaille avec les pouvoirs publics pour apporter des réponses aux préoccupations exprimées par les opérateurs économiques.

Elle salue à cet effet, les mesures prises par la BCEAO et exhorte les pouvoirs publics et le secteur bancaire national à s'assurer de la mise en œuvre effective de ces mesures en faveur des PME.

Aussi s'est-elle engagée, dans le cadre de sa mission d'accompagnement, et face au défi de la survie des entreprises, à initier un programme spécifique de sensibilisation et de formation à la gestion en période de crise.

La Chambre de commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire se tient à la disposition de l'ensemble des acteurs du monde économique pour recueillir toutes leurs préoccupations.

Contact : [stopcovid19@cci.ci](mailto:stopcovid19@cci.ci)

**Le Président  
TOURE Faman**

Tidjane Thiam, l'un des dirigeants les mieux payés de Suisse, contraste avec les résultats enregistrés sous sa direction en 2019. En effet, au titre de 2019, Credit Suisse affiche un bénéfice avant impôts de 4,7 milliards de francs suisses (4,4 milliards d'euros) - contre 3,4 milliards un an auparavant -, soit un bond de 40 % et une performance jamais atteinte depuis dix ans. «Je suis fier de ce que le Crédit Suisse a réalisé pendant mon mandat. Nous l'avons remis sur de bons rails et nos résultats de 2019 montrent que nous pouvons être durablement rentables », a déclaré Tidjane Thiam lors de la présentation des résultats annuels de la banque helvète, un jour avant son départ de l'institution financière. Autres performances réalisées par Crédit Suisse sous la direction Tidjane Thiam, le bénéfice net attribuable aux actionnaires a progressé de 69 % à 3,4 milliards de francs suisses sur l'année, au-dessus des prévisions des analystes de 3,2 milliards de francs suisses. Le seul quatrième trimestre de 2019, la banque a affiché un bénéfice net de 852 millions de francs suisses. En outre, le chiffre d'affaires de l'institution financière s'est établi à 22,4 milliards de francs suisses, contre 20,9 milliards en 2018, tandis que le rendement des fonds propres tangibles a atteint 9 % en 2019, en hausse de 5 % par rapport à 2018. A la tête de l'une des institutions financières les plus importantes de la Suisse, Tidjane Thiam a réussi en quatre ans à la faire sortir de la zone rouge dans laquelle elle était avant son arrivée grâce au plan de restructuration qu'il a proposé et exécuté avec succès. « Notre objectif était de devenir une banque générant une croissance rentable, conforme et de qualité. De 2016 à 2019, nous avons développé nos affaires de gestion de fortune et généré des afflux net de nouveaux capitaux de 121 milliards de francs, et notre bénéfice avant impôts lié à la gestion de fortune a enregistré une croissance à deux chiffres (+15 %) pendant quatre années de suite, passant de 2,7 milliards de francs en 2015 à 4,7 milliards de francs en 2019 », a-t-il fait savoir dans son bilan. Ce qui a fait dire que la raison de son départ était à rechercher ailleurs que dans sa capacité à remplir sa mission de dirigeant. Selon la presse française, certains actionnaires, comme le fonds Harris Associates, ne se remettent d'ailleurs pas de son départ. La société, qui détient plus de 8% du capital de la banque, réclame la tête de la banque, réclame la tête du Suisse Urs Rohner, président du conseil d'administration, qu'elle rend responsable du départ de Tidjane Thiam. « Tout indique que le couple Urs Rohner - Tidjane Thiam n'a pas fonctionné dans cet établissement très conservateur, trainant d'anciennes casseroles et une banque d'affaires mal positionnée. Tidjane Thiam, le banquier qui a redressé Prudential, était une star mais un homme trop isolé dans le microcosme zurichois, qui vit depuis une quinzaine d'années des restructurations sans fin », écrit Pierre Veya, chef de la rubrique économie de la Tribune de Genève, dans son éditorial publié le 7 février 2020. ■

DAVID YA

Vendredi 27 mars 2020

Fraternité *Matin*



République de Côte d'Ivoire



Union - Discipline - Travail

## CORONAVIRUS (COVID-19)

# Mesures de prévention



**Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.**



**Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.**



**Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.**



**Bien cuire la viande et les oeufs.**



**POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE**

**143 ou 101**

**OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366**



**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

2

Fraternité-Matin

Nation

Jeudi 26 mars 2020

Lutte contre le coronavirus

# Le couvre-feu respecté à la lettre

Les forces de sécurité, avec à leur tête leurs hautes hiérarchies, ont sillonné les communes du Plateau, d'Adjamé, de Yopougon, d'Abobo et de Cocody, dans la soirée du 24 mars, pour apprécier l'application du couvre-feu. Récit d'une opération de nuit, sous une pluie battante.

Abidjan-Plateau, Direction générale de la police nationale (Dgpn), il est 21h58. Plusieurs véhicules, dont certains de type 4x4, avec ou sans gyrophares, ainsi que des cargos avec à bord des policiers, sortent des locaux de la Dgpn. Un long cortège qui prend le boulevard de la République. Et s'ébranle vers Adjamé, en passant par le boulevard lagunaire. Après le stade Félix-Houphouët-Boigny, au niveau de la cathédrale Saint Paul, contre toute attente, les voitures à la tête du cortège marquent un arrêt. Leurs occupants, dont le directeur général de la Police ainsi que son homologue de la gendarmerie, mettent pied à terre. Puis, se dirigent vers quelque chose qui avait attiré leur attention. Plus proche, on se rendra compte qu'il s'agit

d'un taxi-compteur coincé dans le cariveau. Le véhicule, immatriculé 3904 HX C11, a, en effet, percuté un poteau électrique. « Sous une pluie battante, et sûrement pressé de regagner la maison avant l'heure fatidique du début du couvre-feu, le chauffeur roulait à vive allure. Gêné par l'eau de ruissellement, il a fini sa course en cognant le poteau électrique », commente un policier pour expliquer, à sa manière, les motifs de l'accident. Vrai ou faux ? Toujours est-il qu'à vue d'œil, l'accident est assez grave. Où sont passés les occupants ? En tout cas, aucun passager n'a été trouvé dans le véhicule complètement cabossé, après l'impact violent et frontal contre le poteau électrique. On ne peut alors s'empêcher de se demander comment les occupants ont pu se soustraire



Le directeur général de la police nationale, l'inspecteur général de police Youssouf Kouyaté et le commandant supérieur de la gendarmerie, le général de division Alexandre Apalo Touré.

de l'amas de ferrailles littéralement coincé dans l'égoût. Il est maintenant 22h15. Le cortège qui s'étire sur une distance de près de deux kilomètres, sauf mau-

vaisse appréciation, reprend la route. Direction Yopougon, en passant par le boulevard des Martyrs. Au niveau de l'échangeur d'Agban, on perçoit plusieurs éléments des

forces de sécurité qui veillent au grain. Le cortège ne s'arrête pas. Il continue son trajet vers Yop City, commune réputée pour sa joie et sa gaieté légendaires. « Je suis sûr qu'à Yopougon, on trouvera au moins une personne qui va braver le couvre-feu », fait remarquer un élément dans notre voiture.

### « Tenez bon ! Le pays compte sur vous »

Nous flions tout droit vers cette commune. Le cortège emprunte l'échangeur du premier pont de Yopougon. Et marque un arrêt, au niveau du Carrefour sable. Car le feu tricolore est au rouge. Ici aussi, il y a un check-point. Sous la forte pluie, policiers et gendarmes sont à leurs postes. Leurs tenues complètement mouillées. « Tenez bon, Le pays compte sur vous ! », lance le voisin du chauffeur de notre véhicule. Le feu passe au vert. Les vrombissements de différentes voitures qui forment le cortège fendent le silence de la nuit. Ici, les rues sont vides. Tout comme les autres routes que nous avons empruntées jusque-là. Devant les établissements bancaires, les vigiles veillent. Au niveau du stade Jesse Jackson, une voiture de patrouille roule vers le quartier Sable. Sûrement une opération communale de contrôle du couvre-feu.

Du stade Jesse Jackson, on fonce vers la mythique place CP1. On tombe ensuite sur l'artère principale de la cité du maire Koné Kafana, le boulevard Alassane Ouattara. Nous voilà à la place Ficgayo. Elle est vide, à l'instar de la place CP1. Cette nuit, la vie semble s'être arrêtée. Tout est au point mort dans ces endroits réputés pour l'organisation des grandes funérailles. Et qui accueillent, par conséquent, en permanence, du beau monde. Même spectacle à la rue Princesse, réputée l'endroit le plus bouillonnant de la Côte d'Ivoire. Mais, cette nuit, elle ressemble fort malheureusement à un milieu sans vie.

**Les artères sont vides**  
Nous voici à présent au car-

refour Siporex. Un autre check-point y est installé. Un cargo, des éléments des forces de l'ordre, arme au point, sont sous la pluie battante. Comme si de rien n'était, ils montent tranquillement la garde. Nous mettons le cap sur la cité Bae, puis la Maison d'arrêt et de correction (Maca) et la grande zone industrielle de Yopougon. Aucune voiture, encore moins d'homme est en vue. Toutes les rues sont désespérément vides. « Yopougon a relevé le défi du couvre-feu », assure notre voisin qui était sûr qu'on trouverait au moins quelqu'un dehors, malgré la mesure d'interdiction de sortir après 21 heures. « Je suis sûr que c'est à cause de la forte pluie », tente-t-il de se justifier. Le périple se poursuit et atteint la commune d'Abobo. Du carrefour de N'dadré à la mairie d'Abobo, en passant par la grande voie de cette commune, le décor est le même. Les artères sont vides, les véhicules immobilisés aux abords des routes. Au niveau du grand carrefour de la gendarmerie, ce sont des dizaines de gbaka qui sont stationnés, en attendant que sonne le jour pour se livrer à leurs activités quotidiennes, transporter les passagers les populations vers Adjamé.

Au rond-point de la mairie, au regard des lampadaires qui brillent de mille feux, on se croirait en plein jour. Le musée Adama Toungara, récemment inauguré, ne passe pas inaperçu. Il se présente sous son grand jour, et donne fière allure à ce carrefour. Devant cet édifice et de l'autre côté de la voie, c'est-à-dire devant la mairie, sont présents plusieurs unités de la police, ainsi que de la gendarmerie. Le cortège ne marque pas d'arrêt et prend la direction d'Adjamé. Au niveau de la préfecture de police, se trouve en pôle position un autre check-point, avec plusieurs hommes en armes. Autour de 23 h 30 mn, le ministre de la Sécurité et de Protection civile, le général Diomandé Vagondo établit le bilan de cette première nuit du couvre-feu.

MARCEL APPENA

Diomandé Vagondo (ministre de la Sécurité et de la Protection civile) : **« Ensemble, nous devons faire en sorte que toutes les mesures du gouvernement soient respectées »**

Le Chef de l'État a décrété un couvre-feu. Différentes unités de la police et de la gendarmerie viennent de sillonner plusieurs communes d'Abidjan. Quel est le point que vous pouvez faire au terme de cette tournée ?

Au cours de cette tournée, on s'est rendu compte que toutes les rues étaient désertes à Abidjan. Il s'agit de l'exécution du couvre-feu décidé par le Chef de l'État, compte tenu de la situation difficile que nous traversons actuellement, à cause de la pandémie du coronavirus. Nous sommes venus sur le terrain pour nous rendre compte de l'effectivité de sa mise en œuvre. On dira peut-être que c'est à cause de la pluie que les populations se sont terrées chez elle. Mais, il est clair que tous nos compatriotes ont pris la pleine mesure de la situation qui prévaut, ainsi que de la gravité du moment.

Si des cas spécifiques venaient à être signa-



lés, quelle devrait être la conduite de vos hommes qui veillent au grain ? Ensemble, nous devons faire en sorte que toutes les mesures prises par le gouvernement soient respectées à la lettre. Vous vous êtes rendu compte que les forces de sécurité ont été sollicitées pour des cas ponctuelles de certains fonctionnaires qui, dans

le cadre de leurs activités, se retrouvent dehors au au-delà de 21h, début du couvre-feu. Toutes les dispositions sont prises pour faire face aux situations d'urgence. Toutes les personnes qui auront des cas de détresse à domicile qui, évidemment, nécessitent une assistance, les numéros verts sont mis à leur disposition. L'équipe de veille est au tra-

vail, ses éléments veillent au grain. A tout moment, il y aura toujours des hommes prêts à apporter le secours qui s'impose.

Quels sont les numéros verts mis à la disposition de la population, en cas d'urgence ?

Il y a le numéro 111 qui est le PC Sécurité. Il y a aussi un autre numéro, le 20 25 00 40, également mis à la disposition des populations pour toutes les situations auxquelles elles pourraient être confrontées.

Un appel aux populations face à la pandémie qui, aujourd'hui, n'épargne aucun pays dans le monde.

Nous ne le dirons jamais assez, l'heure est grave. Il faut donc que chacun y mette du sien, de sorte que, le plus rapidement possible, nous puissions vaincre cette maladie, pour revenir ensuite à la vie normale.

PROPOS RECUEILLIS PAR M. APPENA

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, d'rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1036

Jeudi 26 mars 2020

Fraternité-Matin

Nation

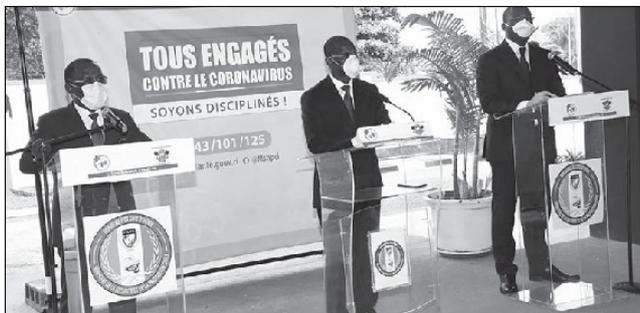
3

Lutte contre la propagation du Covid-19

**Les déplacements entre Abidjan et les villes de l'intérieur suspendus, dès aujourd'hui, à minuit !**

Les ministres de la Santé et de l'Hygiène publique; de la Sécurité et de la Protection civile et de la Communication et des Médias ont co-animé, hier, une conférence de presse. Un exercice qui se fera désormais quotidiennement au sein du ministère de la Sécurité.

Les ministres de la Communication et des Médias ; de la Santé et de l'Hygiène publique ; de la Sécurité et de la Protection civile, respectivement Sidi Tiémoko Touré, Aka Aouélé et Diomandé Vagondo, ont co-animé hier, dans les locaux du ministère de la Sécurité, au Plateau, une conférence de presse visant à donner des précisions sur l'application des huit mesures prises le 23 mars par le Chef de l'État, en vue de riposter contre la propagation du coronavirus. Ainsi, concernant la mesure interdisant les déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays et compte tenu de l'évolution de la situation, « Abidjan va être confinée afin de limiter les échanges avec les villes de l'intérieur ; la circulation interurbaine avec Abidjan est de ce fait suspendue à compter du jeudi 26 mars à minuit », a annoncé Diomandé Vagondo. Aussi a-t-il ajouté : « Les déplacements inter et intra-communaux feront également objet de régulation à compter de la même date ». Et de préciser que « les modalités d'application de cette décision sont en cours de finalisation, car il faut prendre



De gauche à droite, les ministres de la Santé et de l'Hygiène publique, de la Sécurité et de la Protection civile et de la Communication et des Médias. (Dr)

en compte plusieurs aspects, notamment les véhicules qui ne seront pas soumis à ces restrictions, la restriction des déplacements des personnes, les conditions de délivrance des autorisations de circuler. Chaque ministère concerné est à l'œuvre pour étudier dans le détail les modalités d'application de ces mesures, qui s'imposent à tous ceux qui habitent sur le territoire national ».

**Le couvre-feu est bien respecté !**  
De façon transversale, les huit

mesures prises par le Chef de l'État sont supervisées dans leur mise en œuvre par le ministère de la Sécurité et de la Protection civile, qui s'assure notamment de la bonne mise en œuvre du couvre-feu (de 21h à 5h du matin) entré en vigueur le 24 mars. A ce sujet justement, le ministre Vagondo a assuré que « le couvre-feu est bien respecté par les Ivoiriens », tout en les appelant au civisme, « gage de notre survie. Plus nous serons disciplinés et respectueux de ces mesures en vigueur, plus vite la mala-

die sera vaincue et plus vite toutes ces restrictions seront levées et les Ivoiriens retrouveront la normalité de leur vie ».

**Les secteurs non-concernés par le couvre-feu**  
Diomandé Vagondo a, par ailleurs, donné quelques précisions sur l'application du couvre-feu. En effet, à l'en croire, une dérogation est faite pour les personnes exerçant dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement (éboueurs),

secours et sécurité et toute autre personne exerçant dans des secteurs dont l'activité concourt à la continuité de la vie de l'État. « Les forces de l'ordre sont engagées et déterminées à faire respecter scrupuleusement ce couvre-feu », a-t-il assuré.

**Confinement des villes qui auront plus de cas**

Le ministre de la Santé quant à lui, a annoncé que les villes ou localités qui auront de plus en plus de cas confirmés seront confinées. Il a annoncé que des hôpitaux préfabriqués seront installés dans des localités et d'autres centres seront équipés afin de soutenir le Chu de Treichville dans la prise en charge des éventuels malades.

Aussi, les équipements de sécurité pour les agents de la santé seront aussi renforcés, tout comme les laboratoires. « Il s'agira pour le ministère de la Santé de renforcer les capacités d'au moins cinq laboratoires publics dépendant directement du ministère. Mais bien entendu, le privé est étroitement associé à ce que nous faisons, les services publics étant les premiers responsables ».

**'Nous expérimentons des traitements'**

Concernant le traitement, Aka Aouélé a informé qu'il n'existe pas encore en tant que tel, mais que la Côte d'Ivoire est à l'écoute de toutes les expériences qui ont été menées ailleurs. Mais aussi et surtout que des traitements sont en cours d'expérimentation. « Nous sommes dans un esprit d'ouverture. C'est pourquoi nous sommes à l'écoute de toutes les expériences tentées çà et là, et avons décidé de faire venir des échantillons de tout ce qui a été tenté ailleurs dont la chloroquine, et qui a fait plus ou moins ses preuves. Aussi, des laboratoires en Côte d'Ivoire nous ont proposé déjà leurs offres que nous saluons », a informé Aka Aouélé. Rappelons que le plan de riposte contre le Covid-19 a un coût de 95 milliards de FCfa.

Cette conférence de presse se fera, a précisé le ministre Sidi Touré, tous les jours à 15h, dans les locaux du ministère de la Sécurité, pour faire le point sur l'évolution de la situation sanitaire dans notre pays.

FAUSTIN EHOUMAN

**Les députés cèdent 5% de leurs indemnités du mois de mars**

Les représentants du peuple ont répondu à l'appel du Chef de l'État Alassane Ouattara, après son adresse à la nation le 23 mars, invitant à une union sacrée pour lutter contre le coronavirus. L'ensemble des députés constitués des représentants des groupes parlementaires Pdd-Rda, Vox Populi, Rassemblement et Rhdp, ont mis à la disposition du ministère de la Santé et de l'hygiène publique, le 25 mars, 5% de leurs indemnités du mois de mars. D'un montant total de 30 millions FCfa, ce don a été remis au ministre Aka Aouélé par Amadou Soumahoro, le président de l'Assemblée nationale, à la salle des Pas perdus de l'hémicycle. Cette somme représente, selon le président du Parlement, leur contribution à l'effort de lutte contre la pandémie du coronavirus en Côte d'Ivoire. A en



Les députés s'engagent résolument dans la lutte contre le

croire Amadou Soumahoro, l'institution qu'il dirige ne pouvait pas rester indifférente face à l'évolution de cette pandémie et sourde à l'appel du Chef de l'État pour lutter efficacement contre le Covid-19. « L'Assemblée nationale se joint à l'effort

de solidarité nationale en remettant un chèque de trente millions FCfa représentant 5% de leurs indemnités du mois de mars, en guise de contribution nationale pour la lutte contre la propagation du coronavirus dans notre pays », a-t-il expli-

qué. Amadou Soumahoro a préconisé l'union pour venir à bout de ce virus. « Nous sommes convaincus que c'est avec le marteau de la solidarité que nous réussirons à briser la chaîne de contamination du virus et faire disparaître la pandémie dans notre pays », a-t-il affirmé. De plus, il a assuré le ministre de la Santé de l'engagement et de la détermination de l'Assemblée nationale à participer activement aux opérations de sensibilisation des populations. Amadou Soumahoro a félicité Alassane Ouattara pour les mesures fortes et judicieuses annoncées et salué les agents de santé et les forces de sécurité pour leur dévouement à la tâche dans des conditions souvent difficiles, en vue de sauver la vie des citoyens. Il a invité chaque Ivoirien à la discipline et au strict respect des mesures prises par le gouverne-

ment pour venir à bout de cette « calamité sanitaire ». Saluant l'acte patriotique des députés, Dr Aka Aouélé, le ministre de la Santé et de l'hygiène publique, a adressé ses vifs remerciements au président de l'Assemblée nationale, aux représentants des groupes parlementaires et à tous les députés de Côte d'Ivoire. Qui, à chacune des réformes majeures sur le secteur de la santé, ont toujours soutenu les textes de loi. Le ministre s'est dit heureux pour cet appui à la lutte contre cette pandémie qui a amené le monde entier à constater sa fragilité. Il saluait la maturité des députés ivoiriens qui ont compris que cette lutte nécessite une contribution de toutes les couches de la société. Pour rappel, il a indiqué que le Covid-19 a fait présentement plus de 421 290 cas positifs dans le monde dont 108 375 guéris et 18 804 décès. « En Afrique,

plus de quarante pays sont touchés pour 1400 cas positifs dont 134 guéris et 60 décès. La Côte d'Ivoire dénombre à ce jour 73 cas confirmés entièrement pris en charge au service des maladies infectieuses et tropicales du centre hospitalier universitaire de Treichville avec trois cas de guérison », énumère-t-il. Pour lui, face à ces chiffres alarmants, la mobilisation ivoirienne doit être entière comme cela a été démontré au plus haut niveau de l'État avec les mesures prises par le Conseil national de sécurité (Cns) sous la haute autorité du Chef de l'État. C'est pourquoi, il salue la mobilisation de tous les corps constitués et des couches socio-professionnelles pour permettre la réduction de la pandémie et la mortalité liée au Covid-19.

HERVE ADOU

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

4

Eraternité-Matin

Nation

Jeudi 26 mars 2020

# • Le gouvernement et le secteur privé explorent des solutions



La concertation État-secteur privé sur l'impact de la pandémie du coronavirus a été appréciée par le patronat. (PHOTOS : DR).

récurrente au cours de la réunion et qui sont liées à l'approvisionnement et au ralentissement économique qui impactent leurs chiffres d'affaires. Et éventuellement les difficultés que certaines entreprises auraient à honorer leurs engagements bancaires du fait de la situation qui prévaut. « Sur chacun de ces points, nous avons eu des échanges approfondis et nous avons convenu de mettre en place un groupe technique de travail qui va faire le suivi des différentes mesures qui ont été prises et de celles qui vont éventuellement être prises pour accompagner le secteur privé afin qu'il puisse continuer de jouer son rôle de moteur de l'économie nationale », a assuré Adama

Coulibaly. Le ministre a soutenu que l'objectif de toutes ces mesures est de préserver l'outil de travail, faire en sorte qu'à la sortie de la situation de crise, l'économie puisse repartir avec des entreprises qui ne seront pas en faillite. Par ailleurs, il s'est félicité de l'engagement du secteur privé à poursuivre ses activités et à faire en sorte que les populations ne souffrent pas de cette situation. Quelques jours avant la réunion, le patronat a soumis une matrice de ses doléances. « Nous l'avons reçue. Nous avons commencé à examiner cette matrice en interne. Les mesures qui seront éligibles, en lien avec les

orientations du Premier ministre, seront communiquées au secteur privé », a rassuré le représentant du gouvernement. La président de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire, Jean-Marie Ackah, a exprimé l'adhésion du secteur privé à la démarche du gouvernement. Il a rappelé quelques-unes des principales préoccupations du secteur privé, à savoir la continuité de l'exploitation des entreprises ; l'adaptation des procédures et règles administratives au contexte actuel et l'appui qui peut être apporté au secteur privé en termes d'allègement des charges et de soutien financier.

DAVID YA

Une équipe gouvernementale conduite par le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, a rencontré une délégation du secteur privé avec à sa tête Jean-Marie Ackah, président de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), le 23 mars, à la salle de conférences du 20e étage de l'immeuble

Sciam, au Plateau. Objectifs : passer en revue les difficultés rencontrées par les entreprises locales du fait de la pandémie de la maladie à coronavirus et explorer ensemble des mesures palliatives pour assurer la pérennité du tissu industriel. Au dire du ministre de l'Économie et des Finances, la rencontre a été organisée sur instruction du Premier ministre,

Amadou Gon Coulibaly. « Il était important que nous puissions rencontrer le secteur privé pour voir leurs perspectives, leur anticipation par rapport à l'évolution de la situation et leurs préoccupations également, de façon précise, par rapport aux secteurs et sous-secteurs qui les concernent », a indiqué Adama Coulibaly. Il a évoqué les questions qui sont revenues de façon

## • Le ministre du Commerce exige le respect des prix du gel hydroalcoolique

Dans un communiqué rendu public le 24 mars, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a rappelé les prix officiels des différentes catégories de gel hydroalcoolique qui varient de 410 FCfa pour les flacons de 70 et 85 ml à 2400 pour ceux de 1 litre. « Ces prix s'appliquent dans tous les réseaux de distribution (grandes surfaces, magasins, pharmacies, stations-services, boutiques de proximité, etc., Ndlr) et prennent effet à compter du mercredi 25 mars 2020 », précise-t-il dans le communiqué. Invitant les opérateurs économiques et les populations à respecter des prix maxima du gel hydroalcoolique sur toute l'étendue du territoire national. Souleymane Diarrassouba a prévenu que les contrevenants s'exposent à des sanctions prévues par la réglementation. Il a aussi porté à la connaissance des usagers du commerce extérieur qu'au vu du contexte internatio-



Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce et de l'Industrie.

nal et national marqué par la crise sanitaire, ses services ont renforcé le dispositif de suivi et de veille pour assurer l'approvisionnement régulier du marché en produits de grandes consommation et de première nécessité.

Ainsi, précise le communiqué, il est interdit sur toute l'étendue du territoire national, l'exportation sous toutes ses formes des solutions hydroalcooliques à compter de la date de signature du communiqué.

FAUSTIN EHOUMAN

## Les mesures prises par la faïtière des banques

Depuis quelque temps, l'actualité nationale et internationale est dominée par l'apparition de la maladie à coronavirus encore appelée COVID 19. La maladie à coronavirus qui se manifeste par la fièvre, la toux et un essoufflement, voire des difficultés respiratoires dans les cas les plus graves, se transmet par contact direct avec les gouttelettes respiratoires produites par une personne infectée ou au contact de surfaces contaminées. L'Association Profes-

sionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) tient à rassurer les populations que ses membres ont pris les mesures de sécurité et d'hygiène en vue de permettre à la clientèle d'effectuer sereinement leurs différentes opérations. Elle informe tous les partenaires que toutes les dispositions sont mises en œuvre pour maintenir la continuité des activités et le traitement des opérations dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. L'APBEF-CI invite la

clientèle au respect des mesures prises dans les établissements de crédit, et, recommande d'éviter autant que possible les déplacements non essentiels sur les sites par l'utilisation des nouvelles technologies, notamment le e-banking, le sms-banking, le téléphone, le courrier électronique et les paiements par cartes bancaires ou par chèque, l'objectif étant de réduire les concentrations de personnes et de recourir le moins possible à la manipulation des billets de banque.

DAOUDA COULIBALY  
LE PRÉSIDENT

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Jeudi 26 mars 2020

Fraternité-Matin **Nation**

5

**Le lavage des mains présenté comme le meilleur vaccin**

La ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Ramata Ly-Bakayoko, a initié, mardi, une formation sur le lavage des mains dans deux pouponnières, celles de Youpougon Attié et de Thérèse Houphouët-Boigny d'Adjamé, afin d'éviter la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire.

De manière claire et simple, Mambey Serge, chef du service de la Promotion de l'Hygiène du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, a expliqué la nécessité de se laver les mains et la manière de le faire, pour faire face à la propagation de la pandémie de la maladie du coronavirus. « Nos mains peuvent nous tuer ainsi que tous ceux qui nous entourent. C'est pour cela que l'on parle de l'hygiène des mains », a-t-



La ministre Ramata Ly-Bakayoko et la directrice de la pouponnière Thérèse Houphouët-Boigny présentant une affiche de technique de lavage des mains. (PHOTO : JOSÉPHINE KOUADIO)

il précisé d'entrée. Il a fait savoir que le lavage des mains est une assurance contre les infections et permet de réduire les risques. Il est, selon lui, considéré comme le vaccin le plus efficace pour lutter contre cette pandémie meurtrière pour laquelle aucun remède n'a encore été trouvé.

Ainsi que d'autres maladies comme le choléra, les maladies diarrhéiques, les infections pulmonaires. Mambey Serge a rappelé quatre moments où il faut impérativement se laver les mains. Au sortir des toilettes, avant de toucher des aliments et de préparer le repas. Avant de manger ou de donner à manger. Il a aussi cité des choses qui pourraient être porteurs du virus : le téléphone portable, la table du bureau, le clavier de l'ordinateur, etc.

Pour la ministre de la Femme, de la Famille et de l'enfant, cette formation sur le lavage des mains était nécessaire. « Nous savons que cette maladie a occasionné beaucoup de décès dans les pays qui n'ont pas respecté les mesures préventives édictées par le gouvernement. C'est la raison qui nous amène dans nos structures de remplacement et de placement », a-t-elle expliqué. Et d'indiquer que si l'État se substitue aux familles qui ne peuvent s'occuper de leurs enfants ou qui les ont abandonnés dans la rue, c'est pour qu'ils vivent afin de contribuer au développement de la Côte d'Ivoire de demain. « Leur santé nous préoccupe énormément. Nous savons que ces enfants sont des êtres vulnérables. Il est important que nous les protégeons contre le coronavirus », a-t-

elle dit, avant d'exprimer sa reconnaissance au ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Aka Aouélé, qui a accepté de lui envoyer un formateur en renforcement de capacités.

Concernant les mesures de protection, elle a indiqué que son ministère avait déjà instruit le directeur de la Protection des enfants pour mettre en place des dispositifs de prévention et que les consignes ont été respectées dans les pouponnières. Elle a souligné cependant qu'après la formation de l'expert, ceux qui ont été formés devront partager ce qu'ils ont reçu. Ramata Ly-Bakayoko a profité de l'occasion afin de lancer un appel aux parents pour que cette prévention se fasse dans les familles, dans les communautés. « Si le Président de la République a fait fermer les écoles, du préscolaire à l'université, ce n'est pas pour que les enfants restent agglutinés dans les rues. Nous devons tout faire pour qu'ils soient confinés dans leur maison », a-t-elle dit. Elle a demandé aux parents de mettre tout en œuvre pour les occuper de façon saine et les protéger en veillant à ce qu'ils se lavent régulièrement les mains et respectent la distance de sécurité.

MARIE-ADELÉ DJIDJÉ

**Pr Mireille Dosso : "Voilà pourquoi il faut respecter les mesures barrières"**



La directrice générale de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire insiste sur l'urgence de mettre en pratique les mesures barrières. (PHOTO : D.R)

Interrogée sur l'avenir du continent africain face à la progression de la maladie à coronavirus, lors d'un panel organisé le 20 mars par la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), la directrice de l'Institut Pasteur a répondu honnêtement : « Je n'en sais rien ». Et de faire remarquer : « Personne ne sait ce qui va être du continent africain. Et cela, au regard des statistiques en provenance de la Chine, l'Europe, les

États-Unis... C'est comme si le pic se déplace ». Selon l'experte de l'Institut Pasteur, « il existe une tranche de la population porteuse du virus qui ne fait pas la maladie. Ainsi, il peut avoir une distribution de ce virus chez leurs proches, leurs familles... ».

Pr Mireille Dosso, qui est consciente des moyens subtils de contamination, en cette période où il n'existe pas encore de molécule pour traiter cette maladie, croit fortement que la clé pour réduire la progression de la maladie à coronavirus réside dans la discipline de la population à observer les règles d'hygiène.

« Il faut vraiment adopter les mesures barrières telles que recommandées par le gouvernement, réduire au minimum la circulation. Il faut aussi se laver les mains avec de l'eau et du savon (régulièrement) ou du gel hydroalcoolique. Il s'agit notamment d'observer la distanciation d'un mètre », a-t-elle préconisé.

À titre préventif, Pr Mireille Dosso a recommandé aussi aux personnes qui ressentent les premiers signes

similaires à ceux de la maladie à coronavirus de s'auto-confiner. Elles alerteront les services sanitaires en cas de complications. « Si vous toussiez, rentrez chez vous, ne paniquez pas. Utilisez les mesures barrières, prenez aussi du paracétamol. En cas de complications, appelez les numéros verts. Évitez de prendre les anti-inflammatoires. Ces corticoïdes vont multiplier le virus. Cela aggrave la maladie », a-t-elle ajouté.

Quant aux personnes qui peinent à observer les mesures barrières (confinement, lavage des mains, distanciation), Pr Dosso n'a pas caché son inquiétude. « Le véritable problème, c'est la population. Tout le monde doit se constituer comme un relais pour minimiser la pandémie », a-t-elle souhaité.

« Maladie à coronavirus : Analyse transversale et préconisations du secteur privé » était le thème du panel de la Cgeci qui a réuni, le 20 mars, des spécialistes qui ont évalué l'impact sanitaire et socio-économique de cette pandémie.

ISABELLE SOMIAN

**SOREPCI**

Luminaire

**SOLDES Annuels**

**Tout pour l'Éclairage**

Boulevard V.G.E Immeuble ROCHE en face du Centre Commercial KOUBEISSI ex Gare de Bassam - Tél: 21 35 53 51 - 21 25 79 49

Tous les Jours en semaine de 8H30 à 18H

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

6

Fraternité-Matin **N**ation

Jeudi 26 mars 2020

• **Cocody, les gares exigent le lavage des mains aux passagers**

Le conseil municipal de Cocody, avec à sa tête le maire Jean-Marc Yacé, a pris un certain nombre de mesures complémentaires pour appuyer celles arrêtées le 16 mars par le gouvernement. Ces mesures ont été prises pour renforcer la lutte contre le coronavirus qui prend de l'ampleur en Côte d'Ivoire. Au nombre de celles-ci, la réduction des occupants des véhicules de transport en commun de Cocody et l'installation d'un dispositif de lavage des mains dans toutes les gares. Ces mesures sont censées soumettre les passagers encore dubitatifs sur la réalité du danger qu'encourt notre pays à cause du coronavirus. Par conséquent, la mairie a mis des produits désinfectants à la disposition de certaines gares. Un tour dans les gares de la commune la plus huppée d'Abidjan, le 23 mars, a permis de constater que la décision de la municipalité est en train d'être appliquée à la lettre sur le terrain. Les habitudes changent peu à peu. Toutes les gares visitées ont en leur sein un dispositif. La gare de taxis intercommunaux, à proximité de la pâtisserie abidjanaise, ainsi que celles du carrefour La Vie et de la Riviera II sont conséquemment équipées pour un minimum d'hygiène des usagers. Tous les passagers à destination des autres communes, notamment Marcory, Abobo, Treichville, Yopougon et même ceux des sous-quartiers de Cocody sont tenus de se laver les mains avant d'embarquer. « C'est une bonne initiative que la mairie a prise. Cela nous met hors de danger et protège aussi les transporteurs. Je viens de la Riviera Palmeraie et je suis à la gare de la Riviera II pour emprunter un taxi pour Yopougon. J'ai eu des contacts physiques avec des gens en chemin, j'ai également touché aux portières des véhicules que j'ai



Cette jeune fille se lave les mains avant de monter dans le véhicule.

empruntés. En me lavant les mains dans cette gare, je me protège éventuellement contre le coronavirus et je préserve la vie des autres passagers », explique Marie Claire Kouassi. Selon Jean-Modeste Tihou, chef de gare au carrefour La Vie, un convoyeur de gbaka est posté, à chaque chargement, à l'entrée du véhicule pour appliquer le produit dans les mains des passagers. Principalement à ceux qui n'ont pas vu ou ont ignoré le dispositif de lavage des mains. « En plus du lavage des mains, nous avons de petits pots de gel que nous appliquons dans les paumes des clients pour prendre tout le monde en compte », a-t-il précisé.

**Le coût du transport reste inchangé...**

En ce qui concerne la mesure de réduction des passagers, nous avons constaté qu'elle est également respectée. Les taxis communaux de Cocody se sont conformés à la mesure, exigeant que seulement trois passagers soient autorisés dans la voiture au lieu de quatre comme par le passé. A raison d'un passager à l'avant et deux à l'arrière. Toutefois, un responsable syndical de la gare de la

Riviera II (qui a requis l'anonymat) n'est pas convaincu de la pertinence d'une telle mesure. Il trouve que cette disposition ne permettra pas d'éviter la contamination à cause du non-respect de la distance d'un mètre requise par les autorités. Les minicars communément appelés « gbaka », reconnus pour leur indiscipline, ont tous suivi le mouvement ; c'est la constatation que nous avons faite à notre arrivée sur les lieux. A la gare du carrefour La Vie où chargent les gbaka pour Yopougon-Kowett, Maroc, Siproex, etc., les places du milieu des véhicules n'existent plus. C'est le cas du véhicule de Séverin Kouamé, chauffeur sur la ligne Cocody-Yopougon-Marcory. Désormais, le nombre de ses passagers est passé de 36 à 29 à chaque chargement. Ce constat est le même au niveau des taxis intercommunaux qui sont passés de sept à cinq places. « Depuis la décision de la mairie, nous avons supprimé les places du milieu de nos véhicules. Nous avons maintenant le passager avant, deux personnes assises au milieu et deux autres à l'arrière », a fait savoir Aimé Abo, chef de la ligne Cocody-Marcory. Par ailleurs, il a précisé que vu la réduction du nombre de passagers, ils ont décidé de revoir le



Un convoyeur communément appelé « apprenti » appliquant le gel désinfectant sur les mains des passagers avant le départ du véhicule.

prix du chargement par voyage afin que les recettes du chauffeur ne baissent pas. Ainsi au carrefour La Vie, pour les taxis de la ligne Cocody-Marcory, les chauffeurs doivent payer 400 FCfa au responsable de la gare au lieu de 500 FCfa. Quant aux gbaka à destination de Yopougon, ils passent de 500 FCfa à 300 FCfa, selon Jean Modeste Tihou. Tandis que les taxis communaux qui chargent au carrefour de la Riviera II pour Attoban et Angré ne payent que le ticket du jour fixé à 700 FCfa. « Nous avons décidé de ne plus exiger les 100 FCfa par chargement que les chauffeurs payaient avant », a précisé

Arnaud Ogou, chauffeur à la Riviera II. Pour confirmer les dires des responsables des gares et conducteurs sur le respect strict des mesures, nous avons joint Edmond Aholi, directeur de la communication de la mairie de Cocody. Il nous a rassuré sur l'application de ces mesures par les transporteurs de la commune.

**Plaidoyer pour la baisse du prix du carburant**

Si les syndicats des transporteurs ont décidé d'apporter leur pierre à la lutte contre le coronavirus en réduisant les taxes

et frais de chargement dans les différentes gares, il n'en demeure pas moins que les chauffeurs sont encore face à un dilemme. Celui de la recette. Lorsque la situation était normale, les véhicules intercommunaux de sept places et les minicars de plus de vingt places versaient respectivement 15 mille FCfa et 25 mille FCfa à leurs propriétaires. « Aujourd'hui, vu que le nombre de places assises a baissé dans les véhicules, il faut que les propriétaires aussi reviennent les recettes à la baisse en passant à 20 mille FCfa ou 15 mille FCfa pour les taxis intercommunaux », a proposé un chauffeur. En outre, les transporteurs de la commune ont souhaité que le Chef de l'Etat baisse considérablement le prix du litre du carburant pour que l'activité « nourrisse toujours son homme ». « Nous faisons tout cela, mais si le gouvernement pouvait nous aider en réduisant sérieusement le prix du litre de carburant, ce serait un appui remarquable », a plaidé Séverin Konan, chauffeur de gbaka. Le seul aspect de la mesure qui n'est, pour l'heure, pas respecté, c'est le sort du cache-nez. Fait qui saute tout de suite aux yeux ■

HERVÉ ADOU

• **Programmes de chaînes gratuites en Côte d'Ivoire !**

Les abonnés de l'opérateur Canal + ont été agréablement surpris de constater, mi-mars qu'un grand nombre de chaînes leur sont ouvertes de manière gratuite. Et depuis lors, ils s'en délectent. Quel que soit l'abonnement dont dispose le client, il a désormais un accès libre à la formule « Tout Canal ». Et ce n'est pas tout. L'autre fournisseur de télévision payante, StarTimes, a aussi décidé un accès libre à plus de 100 chaînes sur son application mobile de streaming. De plus, l'opérateur chinois a lancé, le vendredi 20 mars, un programme spécial sur le Covid-19. Les téléspectateurs s'y informent sur les dernières informations relatives à l'épidémie. L'émission passe sur 12 chaînes ainsi que sur l'application mobile, en français, anglais, portugais, ainsi que dans des chaînes locales africaines. Le but est de toucher le maximum de personnes. La responsable de la division Médias de cette société, Lily Meng, explique qu'il s'agit d'aider les gens à disposer de la

bonne information face aux rumeurs qui se répandent sur les réseaux sociaux. « Nous voulons donner de l'espoir... Aussi, la firme continuera-t-elle à « utiliser tous les moyens à sa

disposition pour toucher les populations africaines où qu'elles soient avec des messages de sensibilisation », dit-elle ■

ALAKAGNI HALA

• **Des vendeurs de journaux à la criée chassés par la police**

L'impact négatif de la lutte contre la pandémie du Covid-19 sur les activités commerciales se sent aussi sur la vente des journaux. Au carrefour des sapeurs-pompiers, un lieu d'ordinaire privilégié pour les petits commerçants dont les vendeurs des journaux à la criée, tous les passants, automobilistes, motocyclistes et piétons ont été surpris par une scène inhabituelle : les policiers en

service à ce grand carrefour ont chassé les jeunes vendeurs de journaux qui cherchaient à proposer leurs marchandises aux potentiels clients. L'un d'entre eux, Kevin N'Do, que nous avons rencontré juste en face de Nestlé, à Cocody, ne cache pas son mécontentement : « Ce matin (Ndlr : hier), nous étions, comme à l'accoutumée, à ce carrefour pour vendre des journaux. Mais contre toute attente, les policiers nous ont

chassés. Nous étions une quinzaine de vendeurs à la criée. Nous ne savons plus où nous mettre pour espérer avoir beaucoup de clients », fulmine-t-il. Question : l'interdiction de la vente des journaux fait-elle partie des mesures prises pour endiguer le mal ? Le Groupement des éditeurs de presse de Côte d'Ivoire et Edipresse, la société de distribution des journaux sont interpellés ■

EMMANUEL KOUASSI

**La Case des mots**  
Par **BENOIT HILI**

**Les guerres du millénaire ! (1)**

Mère nourricière et aire millénaire, notre chère terre d'Afrique vit une situation précaire singulière. Dépositaire de matières premières, elle croupit entre les serres de la misère et de la galère. La terre si chère à nos pères doit se défaire de ces serres. Au troisième millénaire, elle ne peut plus guère se complaire dans ce statut séculaire, stationnaire et rudimentaire de prestataire de matières agricoles qui la dessert. A l'ère des filières tertiaires, nulle aire ne peut se satisfaire d'être tributaire de matières premières primaires. Le transfert à l'ère manufacturière s'avère être la première guerre si l'on espère en cette Afrique riche en carrières minières, aurifères, minéralières, diamantifères et en matières premières pétrolières, caféières, cacaoyères, cotonnières. L'autre guerre salutaire du millénaire à faire doit être la guerre du transfert élémentaire des matières grises, avec tout le corolaire de formations scolaires, universitaires, transdisciplinaires ■

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Jeudi 26 mars 2020

Eraternité-Matin Nation

7

## • Une application pour le traçage des personnes à risques

L'appel du Président de la République pour la mobilisation de tous contre la pandémie du coronavirus commence à produire ses fruits au sein de la population. Un cabinet ivoirien de développement de solutions informatiques qui a mis en place une application dénommée Mediclick vient de l'adapter à la pandémie du coronavirus. La présentation officielle a été faite, lundi, à Azalai hôtel de Marcory. Le promoteur, Nestor Gnahoui, directeur du Cabinet GN Conseil, explique que Mediclick, agréée par le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, ainsi que l'Agence pour la régulation des télécommunications en Côte d'Ivoire (Artci) et l'Ordre des médecins, permet de faire le traçage des personnes présentant des risques d'infection, de dresser une cartographie



Nestor Gnahoui, promoteur de Mediclick.

des données. Au-delà, l'application, selon l'initiateur, à l'avantage d'identifier les zones à risques, de mieux gérer le confinement, mais surtout d'intervenir sur les sites avec les spécialistes en santé. En termes de prévention, Mediclick donne des informations sur l'actualité du coronavirus et dispose d'une rubrique test. Pour l'exploitation des données

personnelles, l'initiateur affirme avoir pris des garanties avec l'Artci. « Nous avons signé une convention avec le ministère de la Santé et nous avons l'autorisation de l'Artci dans l'exploitation des données à caractère personnel », a indiqué Nestor Gnahoui. Dans la dynamique d'une amélioration continue de la prise en charge de la pandémie, le promoteur pré-

cite que les fonctionnalités de cette application peuvent être configurées en fonction de l'évolution de la pandémie et des attentes du ministère de la Santé. Meux, un tableau de bord est mis à la disposition des autorités sanitaires afin de visualiser les indicateurs clés dans le fonctionnement de Mediclick. ■

MARC YEVOU

## • Les entreprises publiques et privées invitées à privilégier le travail à distance

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), le ministère de l'Economie numérique et de la Poste a produit, hier, un communiqué signé du ministre Mamadou Sanogo, dans lequel il invite clairement tous les chefs d'entreprises et les chefs d'administrations publiques à opter pour les solutions de télétravail afin de décongestionner les bureaux. « Tous les décideurs du public comme du privé doivent, à travers des notes de service, autoriser les agents dont la présence n'est pas nécessaire à opter pour le travail collaboratif à distance à travers les moyens digitaux », indique le communiqué.



Mamadou Sanogo, ministre de l'Economie numérique et de la Poste, a donné une orientation visant à endiguer la propagation du Coronavirus. (PHOTO : D.R)

Selon la tutelle, le travail au moyen des technologies numériques peut contribuer à la protection des salariés contre les risques de contamination et alléger les conséquences économiques liées au spectre du coronavirus. Le ministre Mamadou Sano-

go apporte aussi des assurances. « Le ministère de l'Economie numérique et de la Poste rassure toute la population que les opérateurs de téléphonie mobile ont été invités à démocratiser et à faciliter l'accès aux solutions de télétravail en mettant à la disposition des entreprises

et des populations des offres technologiques adaptées, à coûts abordables », assure-t-il. Les entreprises sont donc exhortées à recourir au télétravail, dans leur intérêt et celui de leurs salariés, comme moyen de lutte contre le Covid-19. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

## • La sensibilisation dans les grandes surfaces

Bamba Lanciné, directeur régional du Commerce et de l'Industrie de Yamoussoukro et son homologue en charge de l'Environnement, Francis Kouadio Yao, ont initié, le 23 mars 2020, une visite des grandes surfaces, des grossistes et des pharmacies de la capitale politique et administrative. Il s'agissait pour ces deux responsables de sensibiliser les responsables des grandes surfaces qui accueillent beaucoup de monde aux mesures prises par le Président de la République le 16 mars 2020 pour lutter contre la pandémie du Covid-19, de vérifier leur application effective. Mais aussi de contrôler les prix pratiqués et d'exhorter par la même occasion les gérants de ces commerces à prendre toutes les dispositions à l'effet d'éviter les ruptures de stocks préjudiciables aux populations en cette conjoncture difficile. De Sococo, en passant par la

Cdci, la pharmacie Agbassy, la boulangerie Rendez-vous, le Bon berger groupe pour aboutir à la pharmacie des 220 et au magasin de Ismaël et frères, ils ont pu se rendre compte que malgré l'offensive de cette pandémie, les 13 mesures édictées par le Conseil national de sécurité (Cns) ne sont pas rigoureusement mises en application dans nombre d'établissements. Notamment les dispositifs de lavage des mains, la présence des gels main aux entrées et sorties, ainsi que le respect de la distanciation (1m entre les clients) et le port des masques. Pis, ils ont pu constater que les prix des casques et des gels mains ont connu des hausses dans certains magasins de la capitale politique et administrative. Face à cette situation qui frise la négligence, les deux directeurs régionaux se sont mués en vrais pédagogues en informant amplement les gérants et les personnels sur ces mesures qui visent

à éviter la propagation de la maladie, en se protégeant eux-mêmes et les clients d'éventuelles contaminations. Ils ont en outre averti qu'après cette phase de sensibilisation, suivra une autre, répressive, qui va se traduire par des sanctions pécuniaires, voire des peines d'emprisonnement. Bamba Lanciné et Francis Yao ont profité de cette occasion pour exhorter tous les cadres et responsables politiques à parcourir les villages pour sensibiliser leurs parents sur cette pandémie qui n'épargne personne dans le monde entier. Il convient de noter que pour sa part, le maire Jean Gnangbé a mis en circulation depuis deux jours déjà un fourgon muni de mégaphones à l'effet d'informer amplement ses administrés, jusqu'aux quartiers lointains et dans les villages de la commune de Yamoussoukro. ■

N'DRI CÉLESTIN

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

Je ne vends pas et ne consomme pas de viande de brousse.

143/101/125

TOUS ENGAGÉS CONTRE LE CORONAVIRUS SOYONS DISCIPLINÉS

www.sante.gouv.ci @Mshpci

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

8

**Fraternité-Matin Nation**

Jeudi 26 mars 2020

# Ibrahim Diaby (Patronat des entreprises de transport) : " Le transport routier ne doit pas être et ne sera pas le transport de la maladie "



Ibrahim Diaby, directeur général du Haut conseil, a décortiqué le message du Chef de l'État auprès de ses collègues. (PHOTOS - DR)

Des huit mesures fortes prises par le Chef de l'État pour freiner la propagation du coronavirus, figure une concernant le secteur des transports terrestres. Il s'agit de la mesure de régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et d'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays. Mais avant l'annonce de cette mesure, le 23 mars, quelques dispositions préventives avaient déjà été prises par les plus hauts responsables du secteur des transports routiers, à la suite de la réunion du Conseil national de sécurité, le 16 mars.

**Caravane de sensibilisation**

Le Haut conseil du patronat des entreprises de transport routier de Côte d'Ivoire a entrepris, mardi, à Abidjan, une caravane de sensibilisation de tous les acteurs des transports et des usagers en vue d'une meilleure mise en œuvre des mesures. La tournée qui a débuté dans la commune de Cocody, précisément au carrefour de Cap nord à la Riviera 3, a pris fin à la nouvelle gare d'Adjamé. Le Haut conseil était accompagné dans cette tournée par plusieurs responsables de syndicats et organisations de transporteurs. « On a senti dans le discours du Chef de l'État sa volonté d'attirer l'attention de tous les citoyens

sur le caractère extrêmement dangereux de la pandémie du coronavirus. Si nous respectons les consignes d'usage, nous serons sauvés. Dans le cas contraire, nous nous exposons à la mort et cela pourrait amener le Chef de l'État à prendre la mesure de confinement général. Nous transporteurs devons nous approprier les consignes fermes du Président et les appliquer sur le terrain. Le transport routier ne doit pas être et ne sera pas le transport de la maladie. Les propriétaires de véhicules, les conducteurs, les chargeurs, les chefs de lignes, les convoyeurs et même les passagers, tout le monde doit se conformer à ces mesures », a lancé Ibrahim Diaby, directeur général

du Haut conseil à toutes les étapes de la tournée.

**Bavarder le moins possible pendant les voyages**

De façon concrète, comment ces mesures doivent-elles s'appliquer ? Selon une note de sensibilisation du ministère des Transports, il est recommandé aux taxis communaux et taxis-compteurs de réduire le nombre de leurs passagers de cinq à quatre maximum, y compris le conducteur, soit

deux passagers à l'arrière du véhicule et un à côté du conducteur. Pour les minicars communément appelés gbaka, il leur est recommandé la non utilisation des sièges du milieu. Aux taxis intercommunaux de sept places, il faudra désormais utiliser au maximum cinq places. En outre, à tous les transporteurs ainsi qu'aux usagers, il est exigé le lavage des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique au moment de l'embarquement, le port de cache-

nez pour le conducteur et son convoyeur (apprenti) et de bavarder le moins possible pendant les voyages. Quant aux déplacements entre Abidjan et les villes de l'intérieur, assure Ibrahim Diaby, des dispositions sont en train d'être prises pour l'application de la mesure annoncée par le Chef de l'État. La caravane de sensibilisation, a-t-il précisé, s'étendra aux villes de l'intérieur ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

## • Les marchés de Treichville ferment à 15 heures

Le ministre François Albert Amichia, maire de la commune de Treichville, a présidé le 24 mars une session extraordinaire du conseil municipal. Seul point à l'ordre du jour : lutte contre le coronavirus. À l'issue des travaux, le conseil municipal a décidé de la fermeture de tous les marchés de la commune dès 15h pour des opérations de nettoyage. Au-delà, il est imposé aux usagers des airs commerciaux, l'utilisation du cache-nez et des gants ainsi que le respect de la distance de 1 mètre entre individus. Les activités des transports en commun sur l'espace communal connaissent des modifications. Notamment l'interdiction formelle des minicars appelés communément « gbaka » de circuler sur le territoire communal. Le non-respect de ces différentes dispositions expose les contrevenants à



Le conseil municipal veut s'attaquer aux marchés pour réduire les risques de contamination.

des sanctions. Le premier magistrat de la commune explique ces différentes mesures par le souci de préserver les populations de la pandémie du coronavirus, mais surtout à cause de la position géographique de sa commune. Commune est un carrefour qui voit transiter des milliers d'Abidjanais par jour. « Treichville est un important carrefour qui accueille et voit transiter,

chaque jour, de nombreuses personnes. Ce qui la rend très vulnérable. Il nous faut donc veiller et prendre des dispositions rigoureuses pour réduire au minimum les risques de contagion », indique le maire. Avant d'appeler les populations à la responsabilité et au civisme, gage d'une lutte réussie contre le Covid-19 ■

M. YEVOU

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

**ENQUETE PUBLIQUE A ANYAMA**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE INDUSTRIELLE D'ELECTROLYSE A MEMBRANE POUR LA FABRICATION DE SOUDES CAUSTIQUES ET D'EXTRAITS DE JAVEL EN ZONE INDUSTRIELLE DE PK 24, présenté par la société NACLOSA, une Enquête Publique est organisée du MARDI 24 MARS 2020 au LUNDI 06 AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE D'ANYAMA pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

**ENQUETE PUBLIQUE A ANYAMA**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UNE UNITE INDUSTRIELLE DE PRODUCTION DE BOISSONS GAZEUSES ET D'EAU MINERALE A LA ZONE INDUSTRIELLE DE PK 24, présenté par la société SMLCI, une Enquête Publique est organisée du MARDI 24 MARS 2020 au LUNDI 06 AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE D'ANYAMA pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**

## Le retour massif des Abidjanais inquiète les populations de Daoukro

La forte pluie qui s'est abattue sur la ville de Daoukro, dans l'après-midi du 24 Mars, n'a pas empêché l'arrivée massive dans la localité, de plusieurs personnes en provenance d'Abidjan, la capitale économique. Depuis les mesures de prévention prises par le gouvernement, la tendance est, pour plusieurs Ivoiriens de se rendre à Daoukro. Et la tendance a atteint son pic, la veille de l'application de l'interdiction des voyages d'Abidjan vers l'intérieur du pays. Constat confirmé par le secrétaire général de la mutuelle des chauffeurs de l'Ifou (Mugeci), Ky François. « Depuis peu, nous avons plus de voyageurs en provenance d'Abidjan qui arrivent



Le retour au village de certains fils de la région est diversement interprété.

à Daoukro. Et ce dernier jour, avant la mise en application de l'interdiction de voyage vers Abidjan, le nombre d'arrivées s'est accru.

Une situation qui inquiète les populations en place. D'ailleurs, le 21 Mars, lors d'une rencontre de sensibilisation avec le préfet de région, pré-

fet du département, le chef du village de Dengbè, Kouassi Kouadio, avait posé le problème : « Aujourd'hui, nous savons que tous les cas de

personnes contaminées sont à Abidjan et nous recevons au quotidien des parents, qui fuient cette situation, pour Daoukro. Quel comportement devons-nous avoir face à eux ? » L'autorité administrative, Julie Aka Sonoh, a conseillé d'observer avec eux les mêmes mesures de prévention et surtout de les isoler, en attendant d'être certain qu'ils n'ont pas le virus. Le chef du village avait répliqué que les isoler était compliqué dans la mesure où ces personnes vivent dans des cours communes et partagent des chambres communes. Face à cette situation complexe, certains habitants s'interrogent dans la ville et s'inquiètent que l'un de ces « Abidjanais » n'arrive avec le virus à Daoukro, comme le signifie l'enseignant N'Guessan Jacques : « Certes, ce sont nos parents qui reviennent nous voir, en fuyant la situation critique qui sévit à Abidjan, mais qu'est-ce qui prouve que l'un d'entre eux, n'est pas porteur du virus. Pis, il y a beaucoup d'entre eux qui n'ont plus remis les pieds ici depuis belle lurette et reviennent à cause de cette maladie. Cela in-

quiète un peu ». D'ailleurs, le cas de ceux qui ont mis les pieds dans leur localité, il y a longtemps et qui y reviennent ces jours-ci, a failli créer l'émeute à Krégbé, située à 7 km de Daoukro. Le sous-préfet de cette localité, Gnanmien Raoul, que nous avons eu au téléphone, nous a affirmé que les populations ont voulu s'en prendre à l'un d'entre eux. Car, le considérant comme quelqu'un qui revenait de l'Italie. « Je suis étudiant et l'université est fermée; pour éviter des dépenses inutiles à Abidjan, je préfère rentrer en famille à Daoukro », s'est justifié Kouakou Éric. N'Dri Jacob lui emboîtera le pas : « Moi je suis à Abidjan depuis longtemps. Je me débrouille dans un maquis, qui est fermé sur décision gouvernementale. Quoi de plus normal de revenir au village, même si cela fait une éternité que je n'ai pas foulé ce sol ». Comme solution à ces suspicions, Ky François a proposé des contrôles au thermomètre à infra-rouge, à chaque corridor d'entrée de la ville.

EDGAR YEBOUE

## Guerre totale en temps de paix !

Des dispositions de guerre en pleine paix ! Voilà le paradoxe que vit l'humanité tout entière. État d'urgence, couvre-feu, restriction générale des libertés publiques, fermeture des frontières, mobilisation exceptionnelle de forces de l'ordre... Chaque État se barricade. Chaque gouvernement montre un visage de guerre. Totale. A l'intérieur des territoires, c'est l'état de siège. Et ce n'est pas le fait d'un occupant, d'une armée étrangère, d'une menace humaine. La faute à une calamité naturelle ? A un volcan, un tsunami, un séisme ? Non, point du tout. Rien de tout cela. Hélas, la situation est pire. Car un tsu-

nami est géographiquement limité, quels que soient ses dégâts. Cela est encore plus vrai pour le volcan et pour les secousses sismiques. Ici, c'est toute la planète des hommes qui est menacée ! Même le sport n'est pas en reste. Les Jeux Olympiques viennent d'être reportés face à l'avancée olympique du mal. C'est une première que la fâtière la plus prestigieuse du sport dans le monde ajourne sa compétition en temps de paix. C'est tout dire. Le mal ? Un virus, donc un simple microorganisme. De la Chine continentale, il s'est répandu, silencieusement, mais dangereusement, féroce-ment. États-Unis, France, Espagne, Grèce, Allemagne,

Inde, Brésil... En Iran, 1 762 nouveaux cas se sont signalés en un jour. En Italie, la pandémie a fait près de 800 morts en 24 heures ! Un vrai théâtre de guerre. Plus de 170 pays sont officiellement touchés pour un peu moins de 200 pays reconnus par les Nations unies. A ce jour, 2,5 milliards de personnes, soit plus du tiers de la population mondiale, sont confinées, menacées par la propagation fulgurante du virus dit Coronavirus ou Covid-19. L'on n'est pas loin du demi-million de personnes contaminées sur les cinq continents où l'on enregistre, en quelques semaines, 16 mille morts. Continent moins touché par les décès, l'Afrique n'en est

pas moins exposée. Et pour cause. Une fois que le mal foule le sol d'une région et qu'il cause des décès, c'est la boîte de Pandore. Voilà pourquoi chaque État déploie des trésors d'efforts pour éviter cette boîte de Pandore qui répand la mort. La France qui a franchi le seuil des 1000 morts s'est déclarée « en guerre » contre la pandémie, par la voix de son Président Emmanuel Macron. Au-delà, c'est toute la terre qui est en guerre, en temps de paix, contre un ennemi invisible qui se terre. Quand il passe, le Covid laisse le vide. Corona ou le croque-mort du siècle ? Triste couronne.

BENOIT HILI

## Un couvre-feu sanitaire diffère du couvre-feu sécuritaire

Quelques réticences ont été observées, hier, par endroits, à Abidjan. C'est même un euphémisme quand on étend l'observation à l'ensemble du pays. De nombreux Ivoiriens rusent avec le couvre-feu. Certaines personnes avec qui nous avons échangé sont à la recherche de « petits trucs » pour s'y soustraire. Comme par le passé. « Les couvre-feu et nous, on se connaît. Chaque fois qu'on l'instaure, on trouve un moyen de s'y dérober », ont-elles argué. Oui ! On a en mémoire quelques maquis ouverts ou créés dans des cours ou parkings pour se retrouver entre amis en plein couvre-feu. Parfois avec la complicité d'agents de force de l'ordre qui, si complices étaient-ils, s'assuraient que ces quelques groupuscules

de copains qui partageaient un verre dans leur quartier ne représentaient aucun danger. C'était juste parce que nous avions à faire à des couvre-feu sécuritaires. Des couvre-feux instaurés pour permettre à l'armée d'identifier tout ennemi et de le combattre. Ça, c'est pour la sécurité du pays, des institutions de la République. Ici, le contexte est totalement différent. Certes il y a un ennemi bien identifié, mais il ne menace nullement les institutions du pays. En tout cas, pas au sens où il a pour objectif de les renverser, comme des assaillants classiques. Ici, l'ennemi est un virus qui cherche à s'attaquer à tout le monde. Il utilise pour arme nos mains et recrute ses moyens de transport en chacun de nous. Comme contre ce virus, on n'a, pour l'instant,

aucune arme pour le combattre, on nous demande de nous protéger nous-mêmes et de refuser de lui servir de soldats, d'agents propagateurs. C'est tout le sens de l'actuel couvre-feu. Qui, lui, est sanitaire. Ruser avec lui, c'est s'exposer soi-même, exposer sa famille, ses proches et la nation. En ce qui me concerne, je n'ai jamais tué et cela n'a rien à avoir avec la présence d'un gendarme, policier ou magistrat. Je ne me suis jamais arrêté à un coin de la rue, dans le noir absolu pour dire : « Tiens, aucun élément des forces de l'ordre en vue ? Donc je peux tuer un être humain ». Jamais. Cette idée de provoquer des morts par un comportement irresponsable est insupportable à ma conscience. D'où ma stricte observation

des différentes mesures arrêtées. Parce qu'en servant d'agents propagateurs du virus, ce sont des dizaines de personnes que je mets en danger de mort. Quand je me regarde dans le miroir, ça ne me ressemble pas.

On n'aide pas un terroriste. Le coronavirus, c'est un terroriste. En termes de menace, de propagation de la terreur et de victimes, c'est probablement un terroriste 5 G. Alors vous imaginez-vous offrir vos services pour déposer bombes et munitions d'un terroriste dans votre maison, vos bureaux, votre quartier pour tuer des gens, y compris vous-mêmes ? Franchement. Et pourtant, c'est exactement ce qu'on fait quand on ruse avec les mesures instaurées.

BLEDSON MATHIEU

LE MINISTRE

005 22 MFP/DFP

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

### COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction Publique communique :

En application des mesures arrêtées par le Conseil National de Sécurité dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19), et à la suite du message à la Nation du Chef de l'Etat le 23 mars 2020, les dispositions suivantes sont arrêtées dans toute l'Administration publique :

1. les horaires de travail sont aménagés comme suit :
  - ✓ de 09 heures à 14 heures sans interruption.
2. pendant toute la durée de la crise du coronavirus, les services doivent être organisés pour tenir compte des mesures sanitaires arrêtées par le Gouvernement notamment la distanciation d'au moins un mètre entre les agents dans un bureau ;
3. il est prescrit le travail par roulement dans les services avec le système de la double vacation ;

chaque Ministère reste responsable de la bonne organisation et de la continuité du service public dans son secteur d'activités.

Fait à Abidjan, le 25 Mars 2020

BENOIT HILI

Logements sociaux, financement des Pme, développement des régions...

## Ce qui va changer avec la Caisse des dépôts

Un an après son opérationnalisation, cette nouvelle institution publique est parvenue à nouer des partenariats avec l'écosystème financier traditionnel qu'il vient compléter pour accroître les possibilités de financement du développement.

Est-ce une institution financière de plus ? Serait-elle concurrente des banques et autres établissements financiers classiques ? Quel est son rôle dans le développement économique et social d'un pays ? Autant d'interrogations qui fusaient au sujet de la Caisse de dépôts et consignations de Côte d'Ivoire (Cdc-CI), et qui ont reçu des réponses appropriées au sortir de la Conférence-débat organisée début mars, à Abidjan-Plateau, par l'institution opérationnelle depuis janvier 2019 après sa création, un an plus tôt.

Sur la première interrogation concernant la place exacte de la Caisse dans le paysage financier national, le directeur général de la Cdc-CI, Fofana Lassina, a été clair : « Nous ne sommes pas une banque, et nous ne sommes pas non plus concurrents des banques. La Caisse de dépôts et consignations de Côte d'Ivoire est chargée, en vertu de la loi qui l'a créée, de la mobilisation et de la gestion sécurisée des fonds publics et privés, notamment les dépôts des professions juridiques (les notaires par exemple), les fonds d'épargne réglementés, les fonds de prévoyance sociale, l'épargne des institutions de microfinance coopérative et mutualiste, les fonds issus des comptes dormants et des comptes inactifs, les consignations de toute nature, les cautionnements administratifs divers, les ressources des marchés de capitaux ». Pour être complet sur le chapitre du positionnement exact de la Cdc-CI, le premier responsable de l'institution a ajouté que la Caisse a aussi une mission d'investisseur, plus précisément d'investisseur d'intérêt général, d'investisseur financier par la gestion de portefeuille diversifié constitué, entre autres, de bons du Trésor, d'actions, d'obligations publiques et privées. La Caisse peut aussi jouer un rôle de gestionnaire pour compte de tiers, par exemple de gestion de fonds de retraite, fonds de prévoyance et recapitalisation. Elle apporte également une expertise en ingénierie financière, lui permettant d'accompagner la mise en place de montages financiers.

**L'expertise de la Caisse de dépôts de France intégrée**  
Le modèle de la Caisse de dépôts, institution financière publique ayant pour mission de recevoir, conserver et gérer des ressources privées et les transformer pour financer des projets d'intérêt général, est certes d'expansion récente en Afrique, mais il n'est pas nouveau. Il a été imaginé



Le directeur général de la Cdc-CI, Lassina Fofana, signant la convention avec la Cdc France représentée par son Dg Eric Lombard, sous le regard attentif du ministre ivoirien de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly.

en France au début du XIXe siècle. Avec 151 milliards de dollars d'actifs financiers en 2017, la Caisse de Dépôts et Consignations (Cdc) française est devenu le premier investisseur institutionnel du pays. Des consœurs existent en Italie, au Brésil, au Portugal, en Belgique et au Québec.

La Caisse de dépôts de Côte d'Ivoire a donc eu le nez creux en sollicitant l'expertise de la Caisse de France, vieille de deux cents ans. Présent à la conférence-débat d'Abidjan, le directeur général du groupe Caisse de dépôts et consignations France (Cdc), Eric Lombard, a partagé l'expérience de son institution au cœur du développement des territoires français, et de l'immobilier social comme du financement des Pme.

Les actions de la Cdc pour le financement de l'économie se regroupent principalement autour de trois axes, qui intéressent particulièrement sa jeune homologue ivoirienne.

Le premier concerne le financement du logement social, une problématique qui tient à cœur au gouvernement ivoirien. Via la collecte de fonds par le biais du Livret A (livret d'épargne français), la Cdc prête ensuite aux organismes sociaux de l'habitat comme les offices publics de l'habitat (Oph), ou les entreprises sociales de l'habitat (Esh ex-SA HLM). Selon les statistiques, près d'un Français sur six est aujourd'hui logé dans le parc locatif social composé de plus de cinq millions de logements. Cette action en faveur

du logement des populations moyennes et modestes repose en partie (aux trois quarts) sur les prêts sur fonds d'épargne qui assurent le financement de la construction neuve et de la réhabilitation du parc existant, avec des volumes annuels de prêts de 12 milliards d'euros (moyenne 2000-2013 ; 1 euro-environ 655 FCfa) consentis pour le logement social et la politique de la ville. Par ailleurs, 6 milliards d'euros de prêts ont été consacrés aux infrastruc-

tures et à divers emplois d'intérêt général.

Ce dispositif de prêts, soutient l'institution, est sans équivalent dans les circuits financiers « classiques ». Les conditions financières privilégiées permettent aux organismes de logement social de produire des logements dans des conditions économiques de marché (coût de construction, foncier) tout en respectant des loyers fixés réglementairement, bien inférieurs aux niveaux de marché

libre. La Cdc a aussi pour mission de soutenir des politiques d'investissement dans les territoires. Un autre domaine prioritaire pour la Côte d'Ivoire, qui a entrepris une politique de développement régional à partir de pôles de compétitivité régionale devant valoriser les ressources des territoires ruraux et communaux. La Caisse française « finance des projets d'infrastructures de transport et apporte son expertise aux collectivités locales qui souhaitent lancer des projets. Elle investit également dans le domaine des technologies vertes et vise à favoriser la transition énergétique. Elle favorise la transition numérique ».

Enfin, la Cdc a une mission de soutien aux entreprises. Elle peut investir directement dans des entreprises pour favoriser leur développement, y compris à travers ses filiales présentes dans de nombreux domaines comme l'assurance (Cnp Assurances), le transport (Transdev), l'écologie (Institute for Climate Economics, Société Forestière), le tourisme (Compagnie des Alpes), le numérique (Cdc Arkhineo)...

La Cdc intervient particulièrement pour les entreprises ou activités qui peinent à trouver des financements comme le financement à l'export des Pme ou le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elle utilise pour ce faire sa filiale - conjointe avec l'Etat - BPI France (Banque Publique d'Investissement). Dans un contexte ivoirien où le financement des Pme reste

largement en-deçà des besoins exprimés, il va sans dire que l'expérience de la Caisse de dépôts de France sera fort utile. L'une des retombées de la conférence-débat, sur ce point, est que la Cdc France s'est dit prête et résolue à accompagner sa consœur ivoirienne, comme elle avait du reste soutenu le déploiement des caisses d'Afrique du Nord. « Il y a une grande solidarité entre les caisses de dépôts du monde entier. Nous formons une famille, et serions particulièrement heureux d'apporter notre contribution au développement de la Cdc-CI », a promis M. Lombard qui a signé avec la Caisse ivoirienne une convention de coopération. Dont la mise en œuvre permettra sans doute à la Cdc-CI de changer radicalement la donne en Côte d'Ivoire, en matière de logement social, de financement des Pme et de développement équilibré des régions. Déjà, la Cdc-CI ambitionne de lancer un produit épargne diasporas qui permettra de diriger les fonds ainsi récoltés vers le financement de l'habitat pour les Ivoiriens vivant à l'étranger et confrontés à la problématique de la construction immobilière. En attendant, le directeur général, Lassina Fofana, poursuit ses rencontres avec les différentes parties prenantes, afin d'asseoir un bon niveau de fonds propres nécessaires pour se déployer sur les différents chantiers sur lesquels la Caisse est attendue.

VALENTIN MBOUGUENG

## Caisse des dépôts et de consignations de Côte d'Ivoire Un accueil favorable de l'écosystème financier

Je suis impressionné par la rapidité avec laquelle la Caisse de dépôts et consignations de Côte d'Ivoire (Cdc-CI) se constitue ». Le directeur général de la Caisse de dépôts de France ne croyait pas si bien dire : en l'espace d'un an d'opérationnalité, la Cdc-CI est en effet parvenue à abattre un travail remarquable, en obtenant, entre autres, l'adhésion des différents acteurs de l'écosystème financier ivoirien. Le président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (Apbf-CI), Daouda Coulibaly, le directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières (Brvm), Edoh Kossi Amenounvé, le directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale, Denis Charles Kouassi, le directeur

général de la caisse générale de retraite des agents de l'Etat (Cgrae), Abdrahmane Berté, le représentant de la Banque africaine de développement (Bad), Emmanuel Diarra, chef de division du développement des marchés capitaux, se sont joints aux patrons des Caisse de dépôts de Côte d'Ivoire et de France, pour traduire leur volonté de travailler en partenariat pour que le nouvel acteur financier qu'est la Caisse de dépôts et consignations de Côte d'Ivoire réussisse ses missions.

Comme pour joindre l'acte à la parole, le directeur général de l'institution de prévoyance sociale Cgrae, M. Berté, a annoncé la participation effective de la Cgrae au renforcement de la Cdc-CI, après avoir rappelé la convention conclue le 7 janvier portant cadre de coopération avec la Cdc-CI et pré-

cisant le cadre opérationnel de ce partenariat. Lequel porte sur la nature des fonds que l'IPS-Cgrae peut confier à la Cdc-CI ainsi que sur la conclusion de mandats spécifiques à chaque opération. Il s'agit pour la Cgrae, dira M. Berté, de « soutenir les investissements publics tout en renforçant les capacités de financement des prestations sociales sur le long terme ».

Le chef de division du développement des marchés de capitaux à la Bad, Emmanuel Diarra, déclare que le renforcement des capacités des agents de la Caisse des dépôts et de consignations de Côte d'Ivoire (Cdc-CI) est important pour l'amélioration de la gouvernance, d'autant plus que leur rôle de collecte de fonds et de réinvestissement fait appel à la question du risque. Il intervenait sur la

problématique du rôle de la Caisse de dépôts dans le développement économique du pays, le 4 mars à Abidjan.

Le directeur général de la Brvm, Edoh Kossi Amenounvé, a d'abord expliqué quelques performances des Caisse de dépôts en citant l'exemple du groupe Caisse des dépôts de France qui a placé 148 milliards de dollars sur le marché, ainsi que la Caisse des dépôts du Québec qui a réalisé un placement de 340 milliards de dollars (1 dollar = 655 FCfa). Avant de proposer trois axes de collaboration possibles avec la Cdc-CI dont il a salué l'avènement : les placements sur le marché ; être un émetteur de référence sur le marché ; aider la caisse à devenir un investisseur de premier plan.

V. MBOUGUENG

Face à la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19)

# Ouattara décrète l'état d'urgence

Le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, s'est adressé, hier, à ses compatriotes.

Il a annoncé de nouvelles mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Mes chers compatriotes,  
Chers amis de  
la Côte d'Ivoire,

Depuis décembre 2019, le monde entier est confronté à une pandémie sans précédent liée au coronavirus (COVID-19). Cette pandémie frappe tout le monde, sans distinction de race, d'âge ou de religion. Cette maladie peut être mortelle. Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propage rapidement, au contact ou en étant simplement à proximité d'une personne atteinte.

A ce jour, plus de 340.000 personnes sont infectées dans le monde et près de 15.000 décès ont été enregistrés à cause du CORONAVIRUS.

Je m'incline devant la mémoire de toutes les victimes décédées à travers le monde.

Mes chers compatriotes,

Notre pays n'est malheureusement pas épargné puisque, entre le 11 et le 22 mars 2020, vingt-cinq (25) cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés en Côte d'Ivoire.

A ce jour, même si notre pays n'a pas connu de perte en vie humaine, ce bilan reste trop élevé au regard des mesures que nous avons prises.

En effet, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a mis en place un plan de réplique axé sur la surveillance épidémiologique et biologique, la prévention, la prise en charge des malades éventuels, l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des mesures de prévention du COVID-19. Ce plan de réplique a été adopté en Conseil des Ministres, le mercredi 4 mars 2020.

Un comité de veille présidé par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique et composé de l'Institut National d'Hygiène Publique, de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, du SAMU (le Service d'Aide Médicale d'Urgence) et du Service des Maladies



SEM. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire.

été mis en place et tient des réunions hebdomadaires, nnelles dans le cadre de la lutte contre cette pandémie.

**C'est ensemble, dans l'union, la solidarité et la discipline que nous sortirons de cette crise sanitaire à laquelle nous devons faire face. J'adresse mes encouragements à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie Covid-19, en particulier le personnel médical à qui je rends hommage pour son dévouement.**

Infectieuses et Tropicales du Centre Hospitalier Universitaire de Treichville, a

pour coordonner les orientations stratégiques ainsi que les actions opération-

J'ai moi-même présidé, le lundi 16 mars dernier, un Conseil National de Sécurité

secondaire et supérieur pour une période de 30 jours ;

- la fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
- La gratuité totale du diagnostic et de la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de COVID-19.

Ces mesures ont été complétées par la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes, le dimanche 22 mars 2020 à minuit.

Mes chers compatriotes,

Malheureusement la pandémie du coronavirus continue de progresser.

Afin d'éviter la propagation de cette maladie dans notre pays, il est impérieux d'adopter les bonnes pratiques et de mettre en application les mesures de prévention recommandées par le Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique et l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir :

- Se laver fréquemment et soigneusement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir et le jeter immédiatement ;
- Saluer sans se serrer la main, sans accolades et sans embrassades ;
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes ;
- Éviter les rassemblements de plus de 50 personnes.

Ce sont des gestes simples mais qui peuvent sauver des vies : la vie de chacun d'entre nous, la vie des personnes que nous aimons, la vie de nos voisins, de nos collègues. Je veux donc appeler chaque Ivoirienne et chaque Ivoirien, chaque habitant de la Côte d'Ivoire à la responsabilité, au civisme et à la discipline. Protégeons-nous et protégeons les autres. Stoppons la propagation du coronavirus en étant disciplinés et en appliquant les mesures de prévention.

rité extraordinaire au cours duquel, nous avons, sur la base des recommandations du Comité de veille, pris 13 mesures complémentaires en vue de limiter la propagation du Coronavirus dans notre pays, notamment :

- la suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) ;
- la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'Etat ;
- la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire,

Mardi 24 mars 2020

**Chères soeurs, chers frères,**  
 Dans cette lutte que nous menons contre la propagation du COVID-19, notre principal ennemi sera l'indiscipline et le non-respect des consignes de prévention. Oui, le manque de discipline nous met en danger et met en danger les autres. Je voudrais, à cet égard, condamner les actes d'indiscipline et les cas d'exception qui ont perturbé le démarrage des opérations de mise en quarantaine, à l'INJS, des ressortissants ivoiriens et des résidents permanents non ivoiriens à leur entrée sur le territoire ivoirien.

Je voudrais réaffirmer que nous sommes tous égaux devant la loi et devant la maladie. Par conséquent, je n'accepterai pas que cela se produise à nouveau. J'exhorte toutes les forces vives de la Nation : les chefs traditionnels, les guides religieux, les leaders politiques, les élus, les artistes, les sportifs, les professionnels des médias et tous les autres membres de la société civile à se joindre au Gouvernement pour l'information et la sensibilisation de nos populations. Nous devons être unis face à cette maladie en renforçant la sensibilisation autour de nous, auprès de nos enfants, de nos familles, de nos amis.

**Mes chers compatriotes,**  
 Le Gouvernement et moi-même suivons avec une attention particulière l'évolution de la situation dans notre pays. Nous restons fermement engagés à mobiliser tous les moyens pour venir à bout de cette terrible pandémie. Ainsi, face à la progression de la pandémie dans notre pays, j'ai décidé de renforcer les dispositions déjà en vigueur. C'est pourquoi, je déclare l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national, conformément à la loi n°59-231 du 7 novembre 1959. Des mesures additionnelles seront prises pour renforcer le dispositif de prévention mis en place par le Conseil National de Sécurité. Toutes ces dispositions ont fait l'objet d'un décret que je viens de signer aujourd'hui-même. Il s'agit de :

- 1- La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
- 2- L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars ;
- 3- La régulation des trans-



capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;

7- La détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;

8- La mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant,

maladie à travers un plan de riposte national, d'un montant de 95 milliards 880 millions de F CFA, qui vise à briser la chaîne de transmission de la maladie, à garantir la meilleure prise en charge des malades, à isoler et à suivre les personnes qui ont été en contact avec ces malades. Ce plan permettra aussi de poursuivre les efforts pour maintenir les populations à l'abri de la contamination. J'ai également instruit le Premier Ministre de me faire une évaluation de l'im-

impact économique et financier, en concertation avec le secteur privé, en vue de soutenir notre outil économique et soulager les populations.

**Mes chers compatriotes,**  
 C'est ensemble que nous stopperons la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire. J'invite donc les leaders politiques, les élus (députés, sénateurs, maires, conseillers municipaux et régionaux), les Religieux, les Chefs traditionnels, les

Tradipraticiens, les Ordres Professionnels et les Syndicats, les Opérateurs Economiques ainsi que la société civile à s'impliquer activement dans la mise en oeuvre de ces dispositions. J'exhorte chacune et chacun d'entre vous, encore une fois, à respecter scrupuleusement toutes les mesures de prévention prises par le Gouvernement. Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire.

Je vous remercie.

**J'exhorte chacune et chacun d'entre vous, encore une fois, à respecter scrupuleusement toutes les mesures de prévention prises par le gouvernement. Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire !**

C'est un appel à l'union sacrée que je veux lancer, pour sauver nos vies, pour sauver notre chère Côte d'Ivoire. C'est ensemble, dans l'union, la solidarité et la discipline que nous sortirons de cette crise sanitaire à laquelle nous devons faire face. J'adresse mes encouragements à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie COVID-19, en particulier le personnel médical à qui je rends hommage pour son dévouement.

ports interurbains, intercommunaux, intra-communales et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;

4- Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;

5- La création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;

6- Le renforcement des

notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; Je demande aux forces de sécurité de faire appliquer strictement ces mesures en vue de protéger les populations, dans le souci d'éviter la propagation du coronavirus dans notre pays. J'ai aussi instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vue de donner des suites judiciaires au non-respect de ces mesures et à la diffusion de fausses informations. Par ailleurs, nous allons renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge de la

## Les 8 mesures fortes

- 1- La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
  - 2- L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars ;
  - 3- La régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communales et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;
  - 4- Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;
  - 5- La création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;
  - 6- Le renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;
  - 7- La détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;
  - 8- La mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Je demande aux forces de sécurité de faire appliquer strictement ces mesures en vue de protéger les populations, dans le souci d'éviter la propagation du coronavirus dans notre pays.
- J'ai aussi instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vue de donner des suites judiciaires au non-respect de ces mesures et à la diffusion de fausses informations.
- Par ailleurs, nous allons renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge de la maladie à travers un plan de riposte national, d'un montant de 95 milliards 880 millions de F CFA, qui vise à briser la chaîne de transmission de la maladie, à garantir la meilleure prise en charge des malades, à isoler et à suivre les personnes qui ont été en contact avec ces malades. Ce plan permettra aussi de poursuivre les efforts pour maintenir les populations à l'abri de la contamination. J'ai également instruit le Premier Ministre de me faire une évaluation de l'impact économique et financier, en concertation avec le secteur privé, en vue de soutenir notre outil économique et soulager les populations.